



Rapport financier annuel 2010

Attestation du rapport financier annuel 2010

-

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

-

Comptes sociaux

-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

-

Comptes consolidés

-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

-

Honoraires des commissaires aux comptes

-

Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne

-

Rapport des commissaires aux comptes
sur le rapport du président du conseil d'administration

-

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Hervé MARTIN
Directeur Général



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JUIN 2011

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que la ratification de la cooptation d'un administrateur.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

L'année 2010 a été caractérisée par les éléments suivants :

Dans le cadre de reprise mondiale pour les activités du luxe, Baccarat a maintenu une gestion serrée tant de son exploitation que de ses investissements et a su tirer les premiers bénéfices des actions de restructurations entreprises en 2009.

Ainsi l'exercice 2010 se traduit-il par une hausse de 10% de son chiffre d'affaires consolidé et un retour au profit aussi bien au niveau du résultat opérationnel courant qu'au niveau du résultat net, effaçant ainsi les mauvaises performances de 2009. Ce retour à la croissance a également permis à la société d'arrêter dès le mois de mars le chômage partiel au sein de la manufacture.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Baccarat a :

- acquis 51% des titres de la société Baccarat Real Estate détenus par la Société du Louvre et finalisé la vente de l'ensemble de la société Baccarat Real Estate, détentrice d'une boutique non utilisée pour l'exploitation à New York au prix de 12 050 000 US\$,
- procédé, conjointement avec son partenaire belge, à la liquidation de la société Baccarat Belgique, déficitaire, et pour laquelle il n'y avait pas d'espoir de retour à l'équilibre financier dans un temps raisonnable,
- procédé à l'augmentation de capital social de la société par prélèvement sur les réserves d'un montant de 264 575 € et création de 10 583 actions nouvelles attribuées aux 747 bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions, dont l'acquisition est devenue définitive le 8 juin 2010. Le capital est en conséquence passé de 15 919 925 € à 16 184 500 €, divisé en 647 380 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 €,
- finalisé avec les partenaires bancaires de la société et son actionnaire, Société du Louvre, la renégociation et la signature, le 16 décembre 2010, d'un avenant au protocole d'accord signé le 14 décembre 2009 qui permet la prolongation jusqu'à février 2012, puis jusqu'à décembre 2012, sous certaines conditions, des concours bancaires accordés à Baccarat et à sa filiale Baccarat Inc. et ce, moyennant des garanties similaires à celles figurant dans le protocole initial,

- perçu, au cours de l'exercice, les premières redevances hôtelières (660 225 €) pour un projet à Shanghai.

Les résultats de l'entreprise au cours de l'exercice donneront lieu au versement d'un intéressement de 742 784 € au titre de l'accord signé avec les représentants du personnel en date du 30 juin 2010.

Par ailleurs, Monsieur Steven M. Hankin a été coopté en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jeffrey G. Dishner, démissionnaire ; il vous sera en conséquence demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation. Monsieur Russell D. Sternlicht a également démissionné de son mandat d'administrateur, suivant courrier en date du 29 octobre 2010.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'euro)

GROUPE BACCARAT	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	125 871	114 063	+10,40%
Résultat net consolidé	2 201	(12 613)	NA
Capitaux propres part du groupe	45 177	41 562	+8,7%
Endettement net	14 278	19 387	26,4%
Taux d'endettement net (gearing)	32%	46%	-

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 s'établit à 125,9 M€ à rapprocher de 114,1 M€ à fin décembre 2009, en progression de plus de 10% (+5% à taux de changes comparables).

Au Japon (en Yens), l'amélioration constatée notamment en fin d'année aura permis à l'activité de progresser de 5% sur l'exercice (+18% en euros).

Par ailleurs, aux États-Unis, les ventes accusent en dollars une baisse de 2% sur l'année (+3% en euros) en raison de la fermeture au 1^{er} semestre 2009 de points de vente non rentables. A périmètre comparable l'activité progresse de 7% en \$.

L'Europe, pour sa part, incluant l'activité flaconnage industriel, affiche une hausse de 3% pour 2010.

Sur l'exercice, au niveau mondial, en euros, l'activité de gros progresse de 19% tandis que l'activité du réseau de détail croît de 8% et que le flaconnage industriel recule de 14%.

Du fait des mesures prises depuis 2009 tant aux États-Unis qu'à la Manufacture et de la maîtrise des frais généraux du groupe, le résultat opérationnel courant s'élève à +0,7 M€ en 2010 contre -11,2 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'établit à +5 M€ à rapprocher de -13,6 M€ en 2009. Ce résultat inclut l'impact positif de la vente des titres de la société Baccarat Real Estate aux États-Unis.

Le résultat net consolidé se traduit par un profit de +2,2 M€ contre une perte de -12,6 M€ pour 2009.

Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 32% des capitaux propres (46% au 31 décembre 2009).

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES

ASIE

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a progressé de plus de 6% atteignant 4,884 milliards de yens, contre 4,588 milliards de yens en 2009. Le résultat net se traduit par une perte de 41,7 millions de yens à comparer à un bénéfice de 38,8 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 million de dollars singapouriens, contre 0,9 million de dollars singapouriens en 2009, et son résultat net se traduit par un bénéfice de 45 000 dollars singapouriens, à comparer à une perte de 55 000 dollars singapouriens au titre de l'exercice précédent.

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 17 843 millions de US\$ à comparer à 18 732 millions de US\$ en 2009 soit un recul de 5%. Le résultat net se traduit par une perte de 0,321 million US\$, contre une perte de 6,334 million US\$ pour l'exercice précédent.

Baccarat Real Estate, filiale immobilière détenue à 49% par Baccarat, cédée le 28 juillet 2010, a enregistré un montant de loyers de 535 00 US\$ sur une période de 6 mois, contre 983 000 US\$ l'exercice précédent sur une période de 12 mois. Son bénéfice s'élève à 250 000 US\$ contre 461 000 US\$ au 31 décembre 2009.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 592 000 US\$, contre 457 000 US\$ en 2009. Son résultat net se traduit par un bénéfice de 41 000 US\$ contre une perte de 137 000 US\$ pour l'exercice précédent.

EUROPE

Les filiales qui gèrent les boutiques en propre dans les principales capitales européennes ont vu leurs chiffres d'affaires reculer de 5% en euros, essentiellement du fait de l'impact de la crise sur l'activité en Grèce.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'établit à 85 940 671 € au 31 décembre 2010 à comparer à 75 810 812 € pour la même période de l'exercice précédent, en progression de plus de 13%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 92 820 192 € contre 75 345 838 € en 2009. Les charges d'exploitation passent de 83 756 757 € en 2009 à 91 709 847 € pour 2010, soit une progression de 9,5%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 1 110 345 € contre une perte de -8 410 919 € pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par un bénéfice de 3 611 922 € qui prend en compte un résultat financier négatif de -907 722 €, à rapprocher d'une perte de -11 216 655 € au 31 décembre 2009, qui prenait en compte un résultat financier négatif de -3 894 555 €. Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice 4 352 501 € contre une perte de -491 127 € à fin décembre 2009.

Pour l'exercice 2010, il sera versé au personnel un montant de 742 784 € au titre de l'accord d'intéressement, et il ne sera versé aucun montant au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Il n'y a eu aucun versement au titre de l'exercice 2009.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 33 996 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 dudit Code

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2010 sur 6 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits.

Le budget Recherche et Développement s'est élevé à 479 000 € pour l'exercice 2010, contre 483 000 € pour l'exercice 2009.

PRISES DE PARTICIPATION/DE CONTRÔLE

néant

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 3 611 922,35 € au poste "report à nouveau", qui serait ainsi ramené d'un montant négatif de -5 752 208,34 € à un montant négatif de -2 140 285,99 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

b) Autres propositions

Nous vous proposons :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L 225-24 du Code de commerce, la nomination, effectuée à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 16 septembre 2010, de Monsieur Steven M. Hankin, en remplacement de Monsieur Jeffrey G. Dishner, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé qu'au 31 décembre 2010, Société du Louvre détenait plus des deux tiers du capital et des droits de vote de votre société.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a précisé que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

- 1 -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante (cf. tableau 2)	539 008 € ⁽¹⁾	539 008 € ⁽¹⁾ €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	-	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	539 008 €	539 008 €

(1) rémunération fixe et montant maximum de la rémunération variable

- 2 -Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2009		Au titre de l'exercice 2010	
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
rémunération fixe		385 008 €	-	385 008 €
rémunération variable	154 000 € ⁽¹⁾		154 000 € ⁽¹⁾	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	-	-	-	-
avantages en nature ⁽²⁾		2 879,88 €	-	2 879,88 €
TOTAL	154 000 €	387 887,88 €	154 000 €	387 887,88 €

(1) en fonction de l'atteinte des objectifs, montant maximum contractuel : environ 40% du salaire de base

(2) voiture de fonction

- 3 -Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus au titre de l'exercice 2009 par les administrateurs		
Membres du Conseil d'administration	au titre de l'exercice 2008	au titre de l'exercice 2009
Monsieur Bernard Attali (1)	9 010,00 €	1 880,00 €
Monsieur Michael Boroian	8 385,00 €	5 010,00 €
Monsieur Jeffrey G. Dishner (2)	-	
Monsieur Steven M. Hankin (3)		
Madame Dominique Hériard-Dubreuil	9 010,00 €	5 010,00 €
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	
Monsieur Hamilton South	3 757,50 € (5)	6 288,75 € (5)
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
Monsieur Russell Sternlicht (4)	-	-
TOTAL	30 162.50 €	18 188,75 €

- (1) administrateur jusqu'au 30 juin 2009
(2) administrateur jusqu'au 16 septembre 2010
(3) administrateur depuis le 16 septembre 2010
(4) administrateur jusqu'au 14 décembre 2010
(5) montant diminué d'une retenue à la source de 25%

- 4 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	nature des options	valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

- (1) valorisation unitaire de l'option en anticipant un taux de turn over annuel de 1% pendant la période d'acquisition des droits
(2) 2 500 à compter du 12/06/2009, 2 500 à compter du 12/06/2010, 2 500 à compter du 12/06/2011 et 2 500 à compter du 12/06/2012

- 5 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-			

- 6 -Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	date d'acquisition	date de disponibilité	conditions de performance
-néant-						

- 7 -Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Nbre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	prix moyen pondéré	Plan 2008
-	-	-
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé		
néant		

- 8 -Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hervé Martin Directeur Général début mandat : 9/1/2008 fin mandat : 30/6/2014	X (1)			X	X (2)		X	

(1) avec la société contrôlante, Société du Louvre

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Société du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois du salaire de base des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

Monsieur Barry S. Sternlicht, Président du Conseil d'administration	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group	- Chairman & CEO
- Société du Louvre	- Président du comité de surveillance
- Baccarat	- Président du conseil d'administration
- Groupe du Louvre	- Président du comité de surveillance
- Brown University	- Trustee
- The Estée Lauder Companies	- Director
- JP Morgan Chase	- Member of National Advisory Board
- Eurohypo Bank	- Member of Advisory Board
- Juvenile Diabetes Research Foundation's National Leadership Advocacy Program	- Member of the Board
- Kids in Crisis	- Member
- The Harvard Club	- Member of the Board
- Business Committee for the Arts	- Member of the Board
- Center for Christian-Jewish Understanding	- Member of the Board
- Committee to Encourage Corporate Philanthropy	- Member
- Presidential Tourism & Travel Advisory Board	- Member
- World Travel & Tourism Council	- Member
- Urban Land Institute	- Member

Monsieur Richard R. Gomel, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group	Managing Director
- Groupe du Louvre	Directeur Général et Membre du Comité de Surveillance
- Baccarat	Administrateur - Vice-Président

Monsieur Michael Boroian, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	Administrateur – membre du Comité des Rémunérations et du Comité des Comptes
- Sterling Executive Search	Managing Partner & Gérant
- Sterling Consulting	Gérant
- French American Foundation	Membre du conseil de surveillance

Monsieur Jeffrey G. Dishner, administrateur (jusqu'au 16 septembre 2010)	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group	Senior Managing Director & COO
- Société du Louvre	Membre du Comité de Surveillance
- Baccarat	Administrateur
- Groupe du Louvre	Président - membre du Comité de Surveillance
- Baccarat Inc.	Director
- Baccarat Real Estate	Director (jusqu'au 28 juillet 2010)

Madame Dominique Hériard-Dubreuil, Administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	Administrateur et membre du Comité des rémunérations
- Rémy Cointreau SA	Président du Conseil d'Administration
- Andromède SAS	Directeur Général
- Vinexpo Overseas SAS	Président du Conseil de Surveillance
- Orpar SA	Administrateur
- Vinexpo SAS	Administrateur
- Stora Enso Oyj	Director
- Unipol B.V.	Director
- Remy Concord Ltd	Director
- Remy Pacifique Limited	Director
- Remy Cointreau Amérique Inc.	Chairman
- Rémy Cointreau Nederland Holding NV	Supervisory Director
- E. Rémy Martin & C° SAS	Président

Monsieur Ellis F. Rinaldi, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group	Executive Vice President & Co-General Counsel
- Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C	Principal, Managing Member
- Baccarat	Administrateur
- Groupe du Louvre	Directeur Général

Monsieur Jérôme C. Silvey, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group	Executive Vice President & CFO
- Société du Louvre	Membre du comité de surveillance
- Baccarat	Administrateur – membre du Comité des comptes
- Groupe du Louvre	Directeur Général
- Star SDL Investment Co SARL	Gérant

Monsieur Hamilton South, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- HL Group	Fondateur et Président
- Baccarat	Administrateur
- DVF	Director
- David Yurman	Director

M Russell D. Sternlicht, administrateur (jusqu'au 14 décembre 2010)	
Sociétés	Fonctions
- Société du Louvre	directeur général (jusqu'au 29 octobre 2010)
- Baccarat	Administrateur – membre du Comité des comptes et du Comité des Rémunérations (jusqu'au 16 septembre 2010)
- Groupe du Louvre	Directeur général
- Baccarat Pacific Ltd	director-chairman (jusqu'au 29 octobre 2010)
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd	director (jusqu'au 29 octobre 2010)
- Baccarat Inc.	director (jusqu'au 29 octobre 2010)
- Baccarat Real Estate	director-chairman (jusqu'au 28 juillet 2010)

M Steven M. Hankin , administrateur (depuis le 16 septembre 2010)	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	Administrateur – membre du Comité des comptes et du Comité des Rémunérations (depuis le 16 septembre 2010)

Monsieur Hervé Martin , directeur général (non Administrateur)	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	Directeur Général (non Administrateur)
- Baccarat Inc	Director (jusqu'au 28 juillet 2010)
- Etablissement Damon & Delente	Représentant Permanent de Baccarat (Administrateur)
- Baccarat Americas	Director – Chairman
- Baccarat Pacific KK	Director
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd	Director
- Bac Benelux	Président
- Baccarat Kristall GmbH	Gérant
- Baccarat U.K. Ltd	Director - Chairman
- Baccarat España S.L	Administrateur Délégué
- Société du Louvre	Directeur

INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Vous est communiqué, conformément aux dispositions de l'article R. 225-104 du Code de commerce, un ensemble d'informations sociales diverses pour la compréhension desquelles il faut noter que d'une part l'établissement "Paris" est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis - 75116- Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de neuf et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix, Paris Hôtel Concorde Lafayette et Marne-la-Vallée ; d'autre part, que la manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Effectif total de la Société mère : au 31 décembre 2010, la société a un effectif total de 817 personnes inscrites, réparties comme suit :

Manufacture	681
Paris	136
TOTAL	817

Embauches au cours de l'exercice : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.	TOTAL
Manufacture	8	9	17
Paris	6	18	24
TOTAL	14	27	41

Départs au cours de l'exercice : la société a enregistré trois types de départs :

	Démissions	Licenciements	Autres *	TOTAL
Manufacture	4	3	22	29
Paris	5	0	14	19
TOTAL	9	3	36	48

* : décès, fin de contrat, ...

Heures supplémentaires : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2010

En nombre d'heures

Manufacture	27 377
Paris	1 242
TOTAL	28 619

Main d'œuvre extérieure en milliers d'€/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	1 008,617	315,212
Paris	620,198	825,045
TOTAL	1 628,815	1 140,257

En 2010, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 1 628 815 €. Cette somme représente environ 5,96 % de la masse salariale non chargée de la société mère

Absentéisme :

Répartition en heures :

	Absences justifiées/injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	4 274	54 168	1 402	18 417	78 261
Paris	180	5 690	5 997	147	12 014
TOTAL	4 454	59 858	7 399	18 564	90 275

Sur un total de 1 427 699 heures théoriques, les différents types d'absence représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées/injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,3	3,80	0,10	1,29	5,49
Paris	0,01	0,40	0,42	0,01	0,84
TOTAL	0,31	4,20	0,52	1,30	6,33

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2010, a vu aboutir les accords suivants :

- Accord sur les travailleurs handicapés (22 mars 2010),
- Accord de suppléance (22 avril 2010)
- Protocole d'accord relatif aux élections des DP et des membres du CE (30 avril 2010)
- Protocole d'accord relatif aux élections des membres DP et CE (25 mai 2010),
- Accord sur l'exercice du droit syndical (4 juin 2010)
- Avenant à l'accord de participation + avenant n°2 au plan d'épargne entreprise (21 juin 2010)
- Négociations Annuelles Obligatoires (23 juin 2010),
- Accord d'intéressement (30 juin 2010)
- Avenant à l'accord sur l'exercice du droit syndical (13 décembre 2010),

Conditions d'hygiène et de sécurité : l'année 2010 a été marquée par des discussions autour de l'accord national interprofessionnel sur les risques psychosociaux. Chaque année, un Comité de pilotage TMS se réunit pour lutter contre les Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

Formation :

La société a dépensé en 2010, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	4,32
Paris	1,90
TOTAL	6,22

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2009) :

	Obligation légale 6%	Nombre de travailleurs handicapés
	47	52

Taxe handicapé 2010 versée en 2011 : 0 €

Œuvres sociales : représentent en milliers d'euro,

	Budget de fonctionnement 0.20 %	Budget œuvres sociales
TOTAL	42	50

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la manufacture exprimée en milliers d'euro,

Divers	1 615,369
Cristal	657,284
TOTAL	2 272,653

INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Enfin et en application des dispositions des articles L 225-102-1 et R 225-105 du Code de commerce, vous sont communiquées les informations suivantes, d'ordre environnemental :

Consommation de ressource en eau, matière premières et énergie :

Consommation d'eau de source : 279 054 m³
Consommation d'eau de Meurthe.....48 737 m³

TOTAL :327 791 m³

Consommation électrique : 15 142 986 kWh
Consommation de gaz : 66 334 278 kWh

Rejets atmosphériques :

Rejets de CO₂ (combustion+procédé)..... 12 356 T/an
Rejets de NO₂ 310 T/an
Poussières totales (TPS)1 656 kg/an
Plomb et ses composés 137 kg/an
Acide cyanhydrique (HCN) inférieur au seuil de détection
Fluorure d'hydrogène (HF) 295 kg/an

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

Traitement des effluents aqueux avant rejet final de 350 à 2 000 m³/jour
(décantation et filtres à sable)
Filtration des rejets atmosphériques des fours.....± 82 250 Nm³/heure
Nouvel atelier de composition.....± 10 330 Nm³/heure
Lavage des rejets atmosphériques du polissage acide± 48 000 Nm³/heure
Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure – nickelage± 12 150 Nm³/heure
Station de neutralisation des acides entre 80 et 100 m³/jour

Quotas de gaz à effets de serre

Quota alloué pour la période 2008-2012 : 14 092 tonnes de rejets de CO₂
Quantité de CO₂ rejetés en 2010 : 12 356 tonnes

Arrêté préfectoral de mise en demeure N° 2008.122 du 22 février 2008

Le nouvel atelier de composition de cristal clair a été mis en service en juillet 2009 avec l'arrêt simultané de l'ancienne installation de composition cristal clair. La réception définitive de ce nouvel atelier n'a pu encore être effectuée car le taux d'empoussièrément en plomb est supérieur aux taux réglementaire admissible. Le prestataire a été mis en demeure en novembre 2010 de réaliser les travaux complémentaires pour atteindre l'objectif fixé.

Règlement européen REACH N° 1907/2006

Le pré-enregistrement du cristal auprès de l'ECHA (European Chemical Agency) a été effectué le 7 novembre 2008 comme demandé.

La date limite d'enregistrement des substances dangereuses était le 30 novembre 2010.

Les tests de classification du cristal ont déterminé que la substance cristal n'est pas soumise à enregistrement des substances dangereuses.

La seule substance, à ce jour, qualifiée comme hautement préoccupante par l'ECHA entrant dans la composition du cristal est le trioxyde d'arsenic. La Manufacture de Baccarat a décidé de substituer et d'éliminer définitivement cette substance de l'ensemble des compositions pour le 1^{er} août 2011.

Le dossier à charge de preuves confirmant que notre substance « cristal » n'est pas soumise à enregistrement est à la disposition des autorités administratives.

Projet de nouvel arrêté préfectoral d'exploitation

Le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la Manufacture est entré en vigueur le 25 juin 2010. Cet arrêté est plus contraignant techniquement et financièrement car il intègre toutes les obligations de l'arrêté ministériel de mars 2003 et certaines non encore mises en œuvre à la Manufacture.

En 2010, la Manufacture a satisfait aux exigences du nouvel arrêté 2009-172 du 19/01/2010 consistant à la RSDE (Recherche des Substances Dangereuse dans l'Eau) des rejets aqueux dans la rivière Meurthe.

En 2011, une surveillance de la qualité de l'air et des retombées atmosphériques dans l'environnement proche de la Manufacture va être lancée conformément au nouvel arrêté préfectoral.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Enfin, et en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement :

Balance Agée Fournisseurs de BACCARAT SA

Montant Euro		
Échéance	<u>solde du</u> <u>31/12/2010</u>	<u>solde du</u> <u>31/12/2009</u>
Echu	1 122 070	2 575 961
à 30 jours	559 997	480 397
à 45 jours	3 075 887	3 055 092
à 60 jours	487 209	535 546
à plus de 60 jours	78 140	69 105
	5 323 304	6 716 100

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le conseil d'administration du 31 mars 2011 de Baccarat a approuvé le recrutement de Markus Lampe au poste de Directeur général de la société, à compter du 16 mai 2011.

Jusqu'à son arrivée effective, le conseil a nommé Jean-Philippe Dubs, Secrétaire Général de Société du Louvre, actionnaire majoritaire de Baccarat, au poste de Directeur général.

PERSPECTIVES

Pour 2011, dans un environnement qui demeure volatile, et malgré les incertitudes liées à la situation au Japon, le groupe est armé pour répondre à l'évolution de la demande, renouer avec les investissements et poursuivre son développement international.

Un plan produits ambitieux devrait permettre à la marque de gagner des positions sur l'ensemble des axes produits :

- Sur le luminaire, de nouvelles collections développées en collaboration avec de grands noms du design, seront présentées au Salone del Mobile à Milan en avril ; un nouveau site internet, www.studiobaccarat.com, permettra à la marque de communiquer efficacement auprès des prescripteurs (architectes et décorateurs) ; et l'inauguration de plusieurs showrooms dédiés à cette catégorie de produits est d'ores et déjà prévue (New York, Hong Kong, Shanghai).
- Sur le bijou, l'animation de nos best sellers et lancement de collections autour d'une nouvelle orientation créative nous permettront de renouer avec la croissance, dans le réseau Baccarat comme chez les détaillants.
- Sur le recevoir, le lancement de nouvelles gammes alliant créativité et accessibilité sera l'occasion de toucher une clientèle plus large, en particulier sur le marché américain.

Par ailleurs, la reprise de l'activité flaconnage devrait se confirmer.

Enfin, la mise en place d'un nouvel ERP (LAWSON) permettra à l'ensemble de l'organisation d'optimiser ses systèmes d'information et de gagner en réactivité.

Le Conseil s'associe au Président et à la Direction Générale pour remercier l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2010.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.



Le Conseil d'Administration

RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE

Il est rappelé ci-dessous les délégations de compétence consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 4 décembre 2007:

1. Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la société, le nombre total des options à consentir ne pouvant donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à six pour cent (6 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.
2. Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société, le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvant conduire à une augmentation du capital social qui aurait pour effet de dépasser trois pour cent (3 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.

Il est précisé que le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 10 juin 2008, a mis en place :

- un plan d'attribution d'options de souscription d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 12 bénéficiaires 29 000 options donnant droit à la souscription de 29 000 actions qui seront émises à un cours représentatif de la moyenne des 20 derniers cours précédents la date du plan, sans décote, soit une valeur unitaire de 212 €. Ces options ne pourront pas être exercées avant le 10 juin 2009, la période d'exercice des options étant d'une durée de 4 ans à compter de cette date, divisée en quatre périodes dans la limite de 25% des options attribuées pour chaque période.
- un plan d'attribution gratuite d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 778 bénéficiaires 11 087 actions, cette attribution ne devenant définitive qu'au terme d'une durée minimum de 2 années à compter du 10 juin 2008 et les actions étant incessibles pendant une période de 2 années et un jour à compter de l'attribution définitive.

Enfin, votre Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 mars 2010, a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour constater la réalisation des conditions d'acquisition définitive des actions gratuites, constater en conséquence l'augmentation de capital et l'émission des actions nouvelles par prélèvement de la somme correspondant à la valeur nominale des actions à émettre, soit 25 euros par action, sur le poste de réserves disponibles "autres réserves", procéder à la modification corrélative des statuts et faire plus généralement toutes formalités nécessaires à cet effet.

Il en est résulté une augmentation du capital social de la société par prélèvement sur les réserves d'un montant total de 264 575 € et création de 10 583 actions nouvelles attribuées aux 747 bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions, dont l'acquisition est devenue définitive le 8 juin 2010. Le capital est en conséquence passé de 15 919 925 € à 16 184 500 €, divisé en 647 380 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 €.

BACCARAT S.A.

COMPTES SOCIAUX

31 DECEMBRE 2010

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

(en Milliers d'Euros)

ACTIF	2010			2009	%
	Montant Brut	Amortiss. et Provisions	Montant net	Montant Net	
LICENCE, BREVETS	40		40	18	122,22%
FONDS COMMERCIAL	1 692		1 692	1 692	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 103	2 002	101	39	158,97%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	394		394	394	
Constructions	12 834	6 828	6 006	6 000	0,10%
Installations techniques, matériel et outillage industriels ..	45 370	29 274	16 096	17 045	-5,57%
Autres immobilisations corporelles	13 544	9 964	3 580	4 219	-15,15%
Immobilisations en cours	867		867	1 460	-40,62%
Avances et acomptes	127		127	127	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Créances rattachées à des participations	3 155	3 020	135	167	-19,16%
Autres titres immobilisés					
Prêts	3		3	4	-25,00%
Autres	416		416	421	-1,19%
Participations	19 643	13 488	6 155	8 940	-31,15%
TOTAL	100 188	64 576	35 612	40 526	-12,13%
STOCKS ET EN COURS					
Matières premières, approvisionnements	1 745	528	1 217	1 386	-12,19%
En cours de production de biens	7 419	2 053	5 366	4 492	19,46%
Produits intermédiaires et finis	16 366	2 064	14 302	14 043	1,84%
Avances et acomptes versés sur commandes	238		238	171	39,18%
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	21 166	829	20 337	21 822	-6,81%
AUTRES CREANCES	3 308		3 308	3 576	-7,49%
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8 647		8 647		
DISPONIBILITES	1 016		1 016	1 766	-42,47%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	698		698	880	-20,68%
TOTAL	60 603	5 474	55 129	48 136	14,53%
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	79		79	205	-61,46%
TOTAL BILAN ACTIF	160 870	70 050	90 820	88 867	2,20%

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

(en Milliers d'€uros)

PASSIF	2010	2009	%
CAPITAUX PROPRES			
Capital	16 185	15 920	1,66%
Ecart de réévaluation	576	576	
Réserve légale	1 740	1 740	
Réserves statutaires	21 278	21 278	
Autres réserves	2 325	2 590	-10,23%
Report à nouveau	-5 752	5 464	-205,27%
Résultat de l'exercice	3 612	-11 217	-132,20%
Subventions d'investissement	71	91	-21,98%
Provisions réglementées	2 649	2 909	-8,94%
TOTAL	42 684	39 351	8,47%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	3 725	7 228	-48,46%
Provisions pour charges	5 810	7 069	-17,81%
TOTAL	9 535	14 297	-33,31%
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 046	6 952	-56,19%
Emprunts et dettes financières divers	7 166	1 391	415,17%
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	4 205	3 199	31,45%
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 608	13 150	-11,73%
Dettes fiscales et sociales	11 277	9 949	13,35%
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	409	361	13,30%
Autres dettes	344	75	358,67%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	145		
TOTAL	38 200	35 077	8,90%
ECART DE CONVERSION PASSIF	401	142	182,39%
TOTAL BILAN PASSIF	90 820	88 867	2,20%

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE

(en Milliers d'€uros)

	2010	2009	%
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net	85 941	75 811	13,36%
Production stockée	806	-6 593	-112,23%
Production immobilisée	192	247	-22,27%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	4 902	5 136	-4,56%
Autres produits	979	745	31,41%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	92 820	75 346	23,19%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	-4	88	-104,55%
Achats matières premières et autres approvisionnements	11 773	8 758	34,43%
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	160	-100	-260,00%
Autres achats et charges externes	32 018	29 631	8,06%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 871	1 025	82,54%
Salaires et traitements	29 016	27 214	6,62%
Charges sociales	12 196	11 571	5,40%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 370	3 615	-6,78%
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	499	243	105,35%
Dotations aux provisions pour risques et charges	439	1 354	-67,58%
Autres charges	372	357	4,20%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	91 710	83 756	9,50%
RESULTAT D'EXPLOITATION	B 1 110	P -8 410	-113,20%
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	1 420	1 628	-12,78%
Autres intérêts et produits assimilés	182	137	32,85%
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 862	654	337,61%
Différences positives de change	1 429	1 204	18,69%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 902	3 623	62,90%
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 242	4 729	-10,30%
Intérêts et charges assimilés	271	288	-5,90%
Différences négatives de change	2 297	2 501	-8,16%
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	6 810	7 518	-9,42%
RESULTAT FINANCIER	P -908	P -3 895	-76,69%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	B 202	P -12 305	-101,64%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	162	55	194,55%
Sur opérations en capital	9 320	474	1866,24%
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 502	325	669,85%
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 984	854	1303,28%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	6 363	7	90800,00%
Sur opérations en capital	795	86	824,42%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	473	1 253	-62,25%
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 631	1 346	466,94%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	B 4 353	P -492	-984,76%
Participations des salariés aux bénéfices			
Impôt sur les bénéfices	943	-1 580	-159,68%
BENEFICE (PERTE).....	B 3 612	P -11 217	-132,20%

BACCARAT



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2010

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de BACCARAT établis au 31 décembre 2010. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat nécessaires pour que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. Les éléments d'informations ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de reprise mondiale pour les activités du luxe, Baccarat a maintenu une gestion serrée tant de son exploitation que de ses investissements et a su tirer les premiers bénéfices des actions de restructurations entreprises en 2009.

Ainsi l'exercice 2010 se traduit-il par une hausse de 10% de son chiffre d'affaires consolidé et un retour au profit tant au niveau du résultat opérationnel courant qu'au niveau du résultat net effaçant ainsi les mauvaises performances de 2009. Ce retour à la croissance a également permis à la société d'arrêter dès le mois de mars le chômage partiel au sein de la manufacture.

Par ailleurs Baccarat, au cours de l'exercice, a :

- Finalisé la vente de la société « Baccarat Real Estate » détentrice d'une boutique non utilisée pour l'exploitation à New York au prix de 12.050.000 \$ (9.220 K€).
- Procédé, conjointement avec son partenaire belge, à la liquidation de la société Baccarat Belgique, déficitaire et pour laquelle il n'y avait pas d'espoir de retour à l'équilibre financier dans un temps raisonnable.
- Procédé à l'augmentation de capital social de la société par prélèvement sur les réserves d'un montant de 264 575 € et création de 10 583 actions nouvelles attribuées aux 747 bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions, dont l'acquisition est devenue définitive le 10 juin 2010. Le capital est en conséquence passé de 15 919 925 € à 16 184 500 €, divisé en 647 380 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 €.
- Finalisé avec les partenaires bancaires de la société et son actionnaire, Société du Louvre, la renégociation et la signature, le 16 décembre 2010, d'un avenant au protocole d'accord signé le 14 décembre 2009 qui permet la prolongation jusqu'à février 2012, puis jusqu'à décembre 2012, sous certaines conditions, des concours bancaires accordés à Baccarat et à sa filiale Baccarat Inc. et ce, moyennant des garanties similaires à celles figurant dans le protocole initial.
- A touché au cours de l'exercice les premières redevances hôtelières (660.225 €) pour un projet à Shanghai.

Enfin les résultats de l'entreprise au cours de l'exercice donneront lieu au versement d'un intéressement de 742.784 € au titre de l'accord signé avec les représentants du personnel en date du 30 Juin 2010.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de BACCARAT ont été arrêtés par le conseil d'administration en conformité avec la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, l'arrêté du 27 avril 1982 et l'avis de conformité relatif au plan comptable professionnel des Cristalleries Verreries à la Main et Mixtes du 22 avril 1983.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- méthode du coût historique

et, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été établis au 31 décembre 2010 dans un contexte de crise économique caractérisée par un manque de visibilité sur les perspectives d'activité et susceptible d'avoir des conséquences tant au plan du niveau d'activité que du financement, créant ainsi des conditions spécifiques pour l'établissement des comptes, particulièrement au regard des estimations liées à l'application des principes comptables.

Les réévaluations légales constituent la seule dérogation au principe de la comptabilisation au coût historique.

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

1/1 REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations amortissables et non amortissables ont été réévaluées conformément aux dispositions légales de 1959 et de 1976.

Les réévaluations de 1976 ont été effectuées en prenant en considération les valeurs d'utilité.

En ce qui concerne les biens amortissables, les réévaluations ont été limitées aux montants résultant de l'application des indices. En ce qui concerne les biens non amortissables, elles ne portent que sur les terrains retenus pour leur valeur vénale.

La réserve de réévaluation des terrains totalise 576.000 € dont 373.000 € au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

1/2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste fonds de commerce comprend les acquisitions de droits au bail des boutiques en France. Ce poste n'est pas amorti mais fait l'objet le cas échéant d'une provision lorsque sa valeur au bilan est supérieure à l'évaluation faite à la clôture.

1/3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Baccarat applique dans sa politique d'investissement et d'activation des immobilisations, un découpage des immobilisations par composants conformément au règlement 2002-10 et 2004-06 du CRC.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

1/4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Seul l'amortissement linéaire est déduit du résultat courant, le différentiel est considéré comme dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement sont :

Logiciels	1 an
Constructions	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	de 3 ans à 10 ans
Agencements et divers	de 5 ans à 10 ans

1/5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a ou non lieu à dépréciation. Cette valeur d'utilité tient compte d'une valeur de revente escomptée pour un immeuble détenu par une filiale américaine.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour implantation à l'étranger (le cas échéant)
Nous rappelons que le régime des provisions pour implantation à l'Etranger a été supprimé, ne subsistent que les provisions antérieurement constituées.
- provision pour dépréciation des titres de participation
- provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net

1/6 STOCKS ET EN-COURS

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

- Les prix de revient des stocks de produits finis incluent outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité conjoncturelle est exclu du prix de revient.

- Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1/7 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de vente et de production durant les deux derniers exercices.

1/8 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou que le client a été remis au contentieux, une provision pour dépréciation est pratiquée pour 100% de la créance hors taxes, à l'exception des créances détenues sur les sociétés du groupe.

1/9 PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste regroupe :

- les amortissements dérogatoires ;
- les provisions pour implantation à l'étranger.

1/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges les plus significatives figurant au passif sont les suivantes :

- Provision pour indemnités de départ en retraite :

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

L'intégralité des engagements est provisionnée pour un montant de 2.639.000 €.

Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les calculs concernant Baccarat France ont été effectués par une société d'Assurance selon les hypothèses actuarielles suivantes :

Départ :	départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa retraite sécurité sociale à taux plein (compris entre 60 et 65 ans selon la catégorie socioprofessionnelle et la date de naissance).
Mortalité :	INSEE 2006-2008 par sexe
Mobilité :	table de rotation du personnel par âge
Actualisation :	4,50 %
Augmentation annuelle des salaires :	Inflation + 0,50 %
Inflation long terme :	2 %

Par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 4,5%. Le montant de la provision au 31 décembre 2010 s'élève à 1.791.000 €.

- Provision pour actif net négatif :
Se référer au § 1/5 du présent document
- Provision pour échange des marchandises :
Cette provision concerne l'annulation de la marge issue d'une vente sans paiement avec pour contrepartie des biens ou des services.

1/11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat.
Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 Décembre 2010 est de 75.907 Heures.

1/12 CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au cours du jour avec constatation éventuelle d'un écart de conversion dans les règles de droit commun à la clôture.

NOTE 2 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

NOTE 3

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

3/1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

a) Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminution	Valeur Brute en fin d'exercice
Licence, Brevets	18		31	9	40
Droit au Bail	1 691				1 691
Logiciels, Concepts Boutiques	1 942		161		2 103
Total Immobilisations	3 651		192	9	3 834
Logiciels, Concepts Boutiques	1 903		99		2 002
Total Amortissements	1 903		99		2 002

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 192.000 € et concernent principalement l'acquisition de logiciel et les quotas de Gaz à Effet de Serre.

b) Immobilisations Corporelles

(en milliers d'euros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Terrains	394	0	0	0	394
Constructions	4 024	0	4	0	4 028
Agencement des constructions	8 303	(3)	507	0	8 807
Installat° Techniq., matér.et outillages	46 558	(10)	1 279	2 457	45 370
Autres immobilisations corporelles	13 459	0	130	45	13 544
Immobilisations corporelles en cours	1 460	(805)	212	0	867
Avances et acomptes	127	(1)	0	0	126
Total des Immobilisations	74 325	(819)	2 132	2 502	73 136
Constructions	2 294	0	76	0	2 370
Agencement des constructions	4 033	0	425	0	4 458
Installat° Techniq., matér.et outillages	28 944	0	2 007	1 677	29 274
Autres immobilisations corporelles	9 240	0	763	39	9 964
Total des Amortissements	44 511	0	3 271	1 716	46 066
du Matériel et Outillage	569	0	0	569	0
Total Provision pour Dépréciation	569	0	0	569	0

Les investissements de l'année s'élèvent à 1.312.000 €. Ils concernent principalement :

- 346.000 € : Installation sur les Fours
- 228.000 € : Les Moules
- 141.000 € : Evolution du Parc Informatique
- 99.000 € : Mobilier Corners, Stand, Salons
- 91.000 € : Rénovation Points de Ventes

La provision exceptionnelle pour dépréciation des immobilisations constatée sur des immobilisations pour lesquelles une mise au rebut a été identifiée en 2009 a fait l'objet d'une reprise de provision dans les comptes 2010.

c) Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)					
	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Participations financières	21 789	0	4 189	6 335	19 643
Créances rattachées à des participations ..	167	0	2 988	0	3 155
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilis.financières	425	0	15	20	420
Total des Immobilisations	22 381	0	7 192	6 355	23 218
Participations financières	12 849		680	41	13 488
Créances rattachées à des participations ..	0		0	0	0
Total des Provisions	12 849	0	680	41	13 488

Les investissements de l'année s'élèvent à 7.192.000 € et concernent principalement l'acquisition des parts détenues par la Société du Louvre sur les titres de Baccarat Real Estate et des avances en compte-courants.

3/2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'€uros)				
	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
<u>Provisions réglementées</u>				
Implantation Etranger Baccarat Espagne	248	0	248	0
Implantation Etranger Bac Benelux NV	66	0	66	0
	314	0	314	0
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Manque actif net Bac Benelux NV	426	0	426	0
Manque actif net Baccarat Inc	5 174	0	2 190	2 984
Manque actif net Baccarat Grèce	0	463	0	463
	5 600	463	2 616	3 447
<u>Provisions pour dépréciation Titres</u>				
Sur Titres Damon Delente	0	311	0	311
Sur Titres Baccarat Espagne	39	285	0	324
Sur Titres Baccarat Americas	316	0	28	288
Sur Titres Baccarat Benelux	9	66	0	75
Sur Titres Baccarat Inc	12 283	0	0	12 283
Sur Titres Baccarat UK LTD	170	0	14	156
Sur Titres Baccarat Grèce	32	18	0	50
	12 849	680	42	13 487
<u>Provisions pour dépréciation compte-courants</u>				
Sur compte-courant Baccarat Inc	0	2 799	0	2 799
Sur compte-courant Baccarat Benelux	0	221	0	221
	0	3 020	0	3 020

3/3 STOCKS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

a) Stocks Bruts

	Montant début Exercice	Montant Fin Exercice
Produits Finis	16 702	16 366
En-Cours Hors Cristal	2 499	2 684
En-Cours Cristal	3 777	4 734
Matières	1 905	1 745
	24 883	25 529

b) Provisions pour dépréciation des stocks

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Produits Finis	2 659	0	595	2 064
En-Cours Hors Cristal	1 132	110	0	1 242
En-Cours Cristal	652	159	0	811
Matières	519	9	0	528
	4 962	278	595	4 645

3/4 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'Exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'Exercice
Pour créances douteuses	1 340	221	733	829
	1 340	221	733	829

3/5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit principalement de loyers payés d'avance.

3/6 ECARTS DE CONVERSION ACTIFS

Les écarts de conversion actifs sont provisionnés à 100% confère § 3/10

3/7 RELATIONS INTRA-GROUPE

Les créances et dettes rattachées à des participations sont les suivantes :

(en milliers d'Euros)

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	
ACTIFS	
Immobilisations Financières	
Participation brute	19 643
Créances rattachées à des participations	3 155
Immobilisations en-cours	
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	10 572
Avances et acomptes	
Autres créances	
TOTAL DES ACTIFS CONCERNES.....	33 370
PASSIFS	
Emprunts et dettes financières divers	1 398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	691
Avances et acomptes clients	2 965
Autres dettes	223
TOTAL DES PASSIFS CONCERNES	5 277

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 4.277.000 € dont 4.162.000€ de dotations aux provisions. Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 4.227.000 € dont 2.657.000 € de reprises de provisions et 1.373.000 € de dividendes.

3/8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est de 16.184.500 €. Il est divisé en 647.380 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'€uros)

	Montant
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2010	39 351
Variation provisions réglementées	(260)
Résultat 2010	3 612
Dividende Exercice 2009	0
Variation Ecart de réévaluation	0
Variation Subvention d'investissements	(20)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2010	42 683

3/9 AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'Exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'Exercice
Amortissements dérogatoires	2 596	473	419	2 649
Autres provisions réglementées	0			0
	2 596	473	419	2 649

3/10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Montant Fin Exercice
<u>Provisions pour Risques</u>					
Provisions pour risques de litiges exceptionnel	1 206		1 200		6
Provisions pour risques de litiges exploitation					
Provisions pour perte de change	205	79	205		79
Autres provisions pour risques	218		25		193
	1 629	79	1 430		278
<u>Provisions pour Charges</u>					
Fin de carrière et retraite complémentaire	4 609	311	490		4 430
Sur Salariés et Autres	35				35
Autres provisions exceptionnelles					
Autres provisions pour exploitation	2 426	128	1 202	5	1 347
	7 070	439	1 692	5	5 812
Total Général	8 699	518	3 122	5	6 090
Sur Résultat d'Exploitation		439	1 717	5	
Sur Résultat Financier		79	205		
Sur Résultat Exceptionnel			1 200		
		518	3 122	5	

3/11 EMPRUNTS

(en milliers d'€uros)

	Montant Début Exercice	Nouveaux Emprunts	Rembours d'Emprunts	Montant Fin Exercice
<u>Emprunts à 2 ans maximum à l'origine</u>				
Crédit spot	1 500		1 500	0
Découv.inter. courus à payer	17	5	17	5
Banques Créditrices	5 435	3 041	5 435	3 041
	6 951	3 046	6 951	3 046
<u>Emprunts à + de 2 ans à l'origine</u>				
MT CAIF 2002 2 500 K €	0			0
	0		0	0
Emprunts et dettes Ets Crédits	6 951	3 046	6 951	3 046
Loyers de garantie	23			23
Fonds de participation	339	20	8	351
Agence de l'eau Rhin-Meuse	252		52	200
Intérêts/courus/participation	0	16		16
Compte courant Filiales	649	1 789	1 041	1 398
Compte courant Société du Louvre	0	5 000	0	5 000
Dividendes	9		5	4
Jetons de Présence	119	75	20	173
Emprunts /dettes financières diverses ..	1 391	6 900	1 125	7 166
TOTAL GENERAL	8 343	9 946	8 076	10 212

3/12 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 12.622.000 €, détaillées comme suit :

- Factures fournisseurs : 857.000 €
- Charges Externes : 4.012.000 €
- Impôts, taxes et versements assimilés : 990.000 €
- Charges de Personnel : 6.264.000 €
- Charges Financières : 21.000 €
- Charges de Chiffre d'Affaires : 304.000 €
- Autres Charges : 173.000 €

Des produits à recevoir sont compris dans les différents postes de créances pour 823.000 €, détaillés comme suit :

- Organismes sociaux divers : 180.000 €
- Produits de Chiffre d'Affaires : 404.000 €
- Opérations particulières avec l'Etat : 215.000 €
- Autres Produits : 24.000 €

3/13 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT BRUT	ECHEANCES		
		A - d' 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
<u>CREANCES</u>				
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>				
Créances rattachées à des participations	3 155	3 155		
Autres	419	0	419	
<u>Créances de l'actif circulant :</u>				
Créances clients et comptes rattachés (*)	21 166	20 581	585	
Autres	4 244	4 244		
	28 984	27 980	1 004	
<u>DETTES</u>				
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	3 046	3 046		
Emprunts et dettes financières divers	6 993	6 470	500	23
Autres dettes (*)	28 162	28 002	109	51
	38 201	37 518	609	74

(*) Dont représentés par des effets de commerce :

- clients : 623.000 €
- fournisseurs : 152.000 €

NOTE 4

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4/1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'€uros)	
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES	CA 2010
En France	32 222
A l'étranger	53 719
Total	85 941

4/2 INFORMATIONS SUR LE CREDIT-BAIL

Au 31.12.2010, la société ne détient aucun bien en crédit-bail, mais par contre, la société utilise des logiciels et du matériel informatique dans le cadre d'un contrat de location financement.

(en milliers d'€uros)			
	Logiciels	Matériels et Outillages	31/12/2010
VALEUR D'ORIGINE	2 172	377	2 550
AMORTISSEMENTS			
- Cumul exercices antérieurs	2 152	197	2 350
- Dotation exercice	10	90	100
TOTAL	2 162	287	2 450
REDEVANCES PAYEES			
- Cumul exercices antérieurs	2 258	210	2 469
- Redevance exercice	11	98	108
TOTAL	2 269	308	2 577
REDEVANCES RESTANT A PAYER			
- à 1 an au plus	11	98	108
- entre 1 an et 5 ans			0
- à plus de 5 ans			0
TOTAL	11	98	108
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	11	98	108

4/3 EFFECTIFS DE LA SOCIETE AU 31 décembre 2010

	Nombre
Ouvriers	456
Employés et Techniciens et Agents de Maîtrise	255
Cadres	106
Total	817

4/4 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

4/5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend en particulier :

En produits :

- des produits sur exercices antérieurs pour 162.000 €
- la reprise d'amortissements dérogatoires selon le plan d'amortissement pour 419.000 €
- des produits sur cessions d'éléments d'actifs pour 9.235.000 € qui concernent pour 9.220.000 € la vente de Baccarat Real Estate
- la reprise de provisions pour implantation à l'Etranger pour 314.000 €
- des subventions d'investissements pour 27.000 €
- une reprise exceptionnelle sur la vente Baccarat Real Estate pour 31.000 €
- une reprise de provision sur un dédit sur vente de l'immeuble Rue de Paradis pour 1.200.000 €
- des dommages et intérêts pour 27.000 €
- une reprise de provision pour dépréciation exceptionnelle des comptes d'immobilisations pour 569.000 €

En charges :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif pour 795.000 €
- une dotation aux amortissements dérogatoires de 473.000 €, en conformité avec le plan d'amortissement
- la sortie des titres de participation de Baccarat Real Estate pour 6.335.000 €, suite à la vente de la filiale
- des pénalités diverses et dommages et intérêts pour 28.000€

4/6 IMPOT SUR LE BENEFICE

La charge d'impôt au 31.12.2010 s'élève à 943.000€ après constatation des crédits d'impôts de 259.000 €

NOTE 5

ENGAGEMENTS HORS BILAN

5/1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 décembre 2010

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS	DONNEES	RECUS	Paiements dus par période		
			A moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	A + de 5 ans
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>					
A des tiers en faveur de nos filiales	6 449		6 106		343
A des tiers autres	229			229	
Au Personnel	1 798			1 798	
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>					
Quotas de gaz à effet de Serre		394	197	197	
A des tiers autres		47	47		
<u>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</u>					
Options de change					
Vente à terme de devises en USD	4 969	4 969	4 969		
Vente à terme de devises en JPY	7 173	7 173	7 173		
Vente à terme de devises en CHF	95	95	95		
Termes ciblés en JPY					
Termes ciblés en USD					
Termes accumulateurs en USD					
Termes accumulateurs en JPY					
Crédit Documentaire Export.....					
Lignes de Crédit Moyen Terme confirmées : Autorisation ...	12 340	12 340		12 340	
Autres engagements	270	270	270		
TOTAL	33 323	25 288	18 857	14 564	343

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD, en JPY et en CHF et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme.

Au 31 décembre 2010, la position de la société face au risque de change, couvert par :

- des contrats à terme pour 6.500.000 USD
- des contrats à terme pour 801.000.000 JPY
- des contrats à terme pour 120.000 CHF

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD), le Yen Japonais (JPY) et le Franc Suisse (CHF) s'établit à -137.000 € au 31/12/2010.

Un avenant au protocole d'accord daté du 14 décembre 2009 a été signé en date du 16 décembre 2010 entre BACCARAT SA, la SOCIETE DU LOUVRE, BNP PARIBAS, CIC EST, LE CREDIT LYONNAIS, NATIXIS et la SOCIETE GENERALE, pour acter le renouvellement des lignes de crédit. Celui-ci prévoit un amortissement de ces lignes de 10% la première année puis de 10% la deuxième année, portant ainsi en 2011, le montant total de celles-ci à 12.340K€ chez la société mère et à 7.330K\$ pour Baccarat Inc (dont engagement par signature pour 910K\$).

Dans ce même avenant, il est également prévu dans un second temps, la prorogation de ces lignes de crédit en 2012, assortie d'une clause suspensive relative à un niveau d'EBITDA en 2011.

Dans ce cadre, les garanties données avec les banques sont identiques au protocole initial, à savoir :

- le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- le nantissement de la marque Baccarat en France
- la cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors sociétés du Groupe.

Reste valable également subordonné au protocole initial, le fait que l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à hauteur de 5M€ en avance en compte courant, et à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

5/2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

RUBRIQUE CONCERNEE	(en milliers d'€uros) MONTANT GARANTI AU 31.12.2010
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit.....	Néant

5/3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE

Les accroissements et allégements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'€uros)

Créances ou dettes d'Impôts	Ouverture de l'Exercice		Mouvement de l'Exercice		Clôture de l'Exercice	
	Base imposable	Impôt 34.43%	Base imposable	Impôt	Base imposable	Impôt 34.43%
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 910	1 002	(261)	(90)	2 649	912
Subventions d'investissement (dettes d'impôts)	91	31	(20)	(7)	72	25
Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts).	(16 171)	(5 568)	4 931	1 698	(11 240)	(3 870)
Charges à répartir déduites fiscalement	0	0	0	0	0	0
	(13 170)	(4 535)	4 650	1 601	(8 519)	(2 933)

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

En milliers d'€uros

Au 31.12.2010	Résultat avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat Courant	203	-508	711
Résultat Exceptionnel	4 353	1 451	2 902
Carry Back	0	0	0
TOTAL =	4 556	943	3 613

5/4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Aucune valeur mobilière de placement n'était détenue au 31 décembre 2010.

5/5 LITIGE

La société a été attaquée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

NOTE 6

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6/1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau établi en milliers d'euros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Livres (K£)

Sociétés ou Groupes de Sociétés	Capital	Réserves et Report à nouveau	quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et Avances consentis et non remboursés		Cautions et avals Fournisseurs	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice net de l'exercice	Dividende encaissé par la société pendant l'exercice
				Brute	Nette	Brute	Nette				
FILIALES *											
Damon Delente	K€ 1 325	K€ -463	100	K€ 2 932	K€ 2 621				K€ 3 915	K€ -591	
Baccarat Pacific KK	MY 426	MY 619	100	K€ 2 250	K€ 2 250			K€ 343	MY 4 885	MY -42	
Baccarat Inc.	K\$ 14 112	K\$ -21 557	100	K€ 12 283	K€ 0	K€ 2799	K€ 0	K€ 6 106	K\$ 18 600	K\$ -282	
Baccarat UK	K£ 315	K£ -55	100	K€ 445	K€ 289				K£ 1424	K£ -11	
Baccarat Greece	K€ 99	K€ -64	51	K€ 49	K€ 0				K€ 1 891	K€ -497	
Baccarat GMBH	K€ 534	K€ 0	100	K€ 534	K€ 534				K€ 502	K€ 141	K€ 42
Baccarat Espagne	K€ 610	K€ -289	100	K€ 604	K€ 281	K€ 135	K€ 135		K€ 316	K€ -37	
Baccarat Americas	K\$ 1 000	K\$ -568	51	K€ 470	K€ 181				K\$ 592	K\$ 41	
PARTICIPATION **											
Bac. Benelux	K€ 150	K€ -575	50	K€ 75	K€ 0	K€ 221	K€ 0		K€ 9	K€ -13	

* plus de 50% du capital détenu par la société ** de 10 à 50 % du capital détenu par la Société

6/2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2010, la société du Louvre - Groupe du Louvre détenait plus de 85% du capital de Baccarat.

6/3 COMPTES CONSOLIDES

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont présentés ci-après. Ces comptes sont inclus dans le périmètre de consolidation de la Société du Louvre, société anonyme au capital de 41.787.396 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6/4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2010 s'élèvent à 130.000 €.

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés dans les comptes des filiales sont déclarés dans l'annexe consolidée.

ABCD

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 4 pages
Référence : xxx-xxx

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'avenant du 16 décembre 2010 au protocole d'accord du 14 décembre 2009 signé avec les banques dont les modalités de prolongation des concours bancaires sont décrites dans les notes « Faits significatifs de l'exercice » et dans la note 5 de l'annexe concernant les « Engagements hors Bilan ».

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 2010. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

A – Règles et méthodes comptables

La note N° 1 de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre concernant les principaux postes des états financiers et précise notamment l'activation des immobilisations et leurs amortissements par composants ainsi que les méthodes de valorisations des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe.

B – Estimations comptables

La note N° 1 de l'annexe expose également les jugements et estimations significatifs retenus par la direction concernant les méthodes d'évaluation des amortissements et des dépréciations des actifs ainsi que des provisions.

Les notes 1/5, 1/7 et 1/10 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par la société relatives à l'évaluation des titres de participation, des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Baccarat S.A.*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
18 avril 2011*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Schiltigheim, le 18 avril 2011

Courbevoie, le 18 avril 2011

KPMG Audit
*Département de KPMG S.A.**Mazars*Frédéric Piquet
AssociéRaymond Petroni
Associé



COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2010

Etats de synthèse

Compte de résultat

Etat du résultat global

Etat de la situation financière

Tableau des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2010

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Chiffre d'affaires	5.1	125 871	114 063	11 808	10,35%
Autres produits de l'activité		1 036	771	265	34,37%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(18 998)	(23 299)	4 301	-18,46%
Charges de personnel	5.2	(59 033)	(56 050)	(2 983)	5,32%
Charges externes	5.4	(42 793)	(39 297)	(3 496)	8,90%
Impôts et taxes		(1 541)	(1 335)	(206)	15,43%
Dotations aux amortissements		(5 943)	(6 753)	810	-11,99%
Dotations aux provisions	5.3	(1 225)	(1 564)	339	-21,68%
Reprises sur provisions	5.3	3 146	1 232	1 914	155,36%
Autres produits d'exploitation	5.5	3 785	4 004	(219)	-5,47%
Autres charges d'exploitation	5.5	(3 574)	(3 011)	(563)	18,70%
Résultat des activités opérationnelles courant		731	(11 239)	11 970	-106,50%
Autres produits opérationnels	5.6	5 489	476	5 013	1053,15%
Autres charges opérationnelles	5.6	(1 240)	(2 800)	1 560	-55,71%
Résultat des activités opérationnelles		4 980	(13 563)	18 543	-136,72%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	na
Coût de l'endettement financier brut	5.7.2	(450)	(441)	(9)	2,04%
Autres produits financiers	5.7.1	81	223	(142)	-63,68%
Autres charges financières	5.7.1	(231)	477	(708)	-148,43%
Résultat financier		(600)	259	(859)	-331,66%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	6.3	91	159	(68)	-42,77%
Résultat avant impôt		4 471	(13 145)	17 616	-134,01%
Charges d'impôt sur le résultat	5.8	(2 270)	532	(2 802)	-526,69%
Résultat après impôt		2 201	(12 613)	14 814	-117,45%
Résultat de la période		2 201	(12 613)	14 814	-117,45%
Dont attribuable aux propriétaires de la société		2 482	(12 438)	14 920	-119,95%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(281)	(175)	(106)	60,57%
Résultat de base par action	8	3,40	-19,22	22,62	-117,69%
Résultat dilué par action	8	3,40	-19,22	22,62	-117,69%

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2010

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	6.1	3 196	3 355
Immobilisations corporelles	6.2	32 164	34 746
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	64	1 474
Autres actifs financiers	6.4	3 525	2 877
Actifs d'impôt différé	5.8.2	5 313	5 267
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		44 262	47 719
Stocks	6.5	31 674	30 158
Créances clients	6.6	17 342	20 607
Créances d'impôt courant	5.8.1	1 501	1 400
Autres débiteurs	6.7	5 534	5 767
Autres actifs financiers courants	6.8	1 333	1 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	11 723	4 728
TOTAL ACTIFS COURANTS		69 107	63 693
TOTAL ACTIF		113 369	111 412

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2010

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Capital social		16 185	15 920
Prime lié au capital	6.11	3 590	2 881
Réserves		25 900	38 756
Réserves de conversion		(2 980)	(3 557)
Résultat de l'exercice		2 482	(12 438)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		45 177	41 562
Participations ne donnant pas le contrôle		(99)	170
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.10	45 078	41 732
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	5 692	4 284
Avantages du personnel	6.13	8 157	8 069
Provisions	6.12	1 453	1 986
Autres passifs non courants		71	91
Passifs d'impôt différé	5.8.2	911	878
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		16 284	15 308
Provisions	6.12	1 006	2 355
Dettes fournisseurs		13 161	14 374
Autres créditeurs	6.15	17 148	17 471
Dettes financières à court terme	6.14	20 309	19 831
Passifs d'impôt exigible	5.8.1	383	341
TOTAL PASSIF COURANT		52 007	54 372
TOTAL PASSIF		68 291	69 680
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		113 369	111 412

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2010

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 201	(12 613)
<i>Ajustements pour :</i>			
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(91)	(159)
Amortissements et provisions		3 713	8 058
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		216	(641)
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		(3 903)	533
Produits de dividendes		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		2 136	(4 822)
Elimination de la charge (produit d'impôt)		1 560	(532)
Elimination du coût de l'endettement financier net		458	441
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		4 154	(4 913)
Incidence de la variation du BFR		6 700	8 809
Impôt sur le résultat payé		(1 372)	2 700
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		9 482	6 596
Incidence des variations de périmètre		6 160	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 468)	(6 120)
Acquisition d'actifs financiers		(76)	(67)
Augmentation des prêts		(806)	(129)
Diminution des prêts		689	523
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		15	386
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	3
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		3 514	(5 404)
Emission d'emprunts		2 612	2 324
Remboursement d'emprunts		(2 173)	(1 782)
Intérêts financiers versés		(458)	(441)
Dividendes payés		(633)	-
Autres flux liés aux opérations de financement (concours bancaires)		(3 202)	(1 682)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(3 854)	(1 581)
VARIATION DE LA TRESORERIE	6.9	9 142	(389)
Trésorerie d'ouverture	6.9	(765)	(111)
Effet de la variation du taux de change		243	(265)
Trésorerie clôture	6.9	8 620	(765)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		9 142	(389)

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2010

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2010 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2009	15 920	3 274	22 399	(31)	41 562	170	41 732
Augmentation de capital	265	(265)			-		-
Résultat net de la période			2 482		2 482	(281)	2 201
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				42	42		42
Variation de la réserve de conversion (*)			382		382	12	394
Variation des autres réserves		-			-	-	-
Total autres éléments du résultat global	-	-	382	42	424	12	436
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paie ment fondé sur les actions		709			709	-	709
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	709	-	-	709	-	709
31 décembre 2010	16 185	3 718	25 263	11	45 177	(99)	45 078

(*) dont (1 396) d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2009 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2008	15 920	1 624	35 070	(491)	52 123	350	52 473
Résultat net de la période			(12 438)		(12 438)	(175)	(12 613)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				460	460		460
Variation de la réserve de conversion (*)			(233)		(233)	(5)	(238)
Variation des autres réserves		34			34	-	34
Total autres éléments du résultat global	-	34	(233)	460	261	(5)	256
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paie ment fondé sur les actions		1 616			1 616	-	1 616
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	1 616	-	-	1 616	-	1 616
31 décembre 2009	15 920	3 274	22 399	(31)	41 562	170	41 732

(*) dont 316 d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

Sommaire

Etats de synthèse	2
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	10
1. Principes comptables	11
1.1 Estimations et jugements	12
1.2 Méthodes de consolidation	12
1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères	13
1.4 Opérations libellées en devises	14
1.5 Chiffre d'affaires	14
1.6 Frais de recherche et de développement	15
1.7 Autres immobilisations incorporelles	15
1.8 Immobilisations corporelles	15
1.8.1 Valeur brute	15
1.8.2 Amortissement	16
1.9 Dépréciation des éléments d'actifs	16
1.10 Actifs et passifs financiers	18
1.11 Stocks	20
1.12 Impôts	20
1.13 Provisions	21
1.14 Engagements envers le personnel	21
1.15 Baux et loyers progressifs	22
1.16 Produits et charges financiers	23
1.17 Résultat par action	23
2. Gestion du risque financier	24
2.1 Risque de crédit	24
2.1.1 Clients et autres débiteurs	24
2.1.2 Garanties	24
2.2 Risque de liquidité	25
2.3 Risque de marché	25
2.3.1 Risque de change	25
2.3.2 Risque de taux d'intérêt	26
2.3.3 Gestion du capital	26
3. Périmètre de consolidation	27
4. Secteurs opérationnels	28
4.1 Compte de résultat	29
4.2 Bilan	30
4.3 Investissements et autres	30
5. Compte de résultat	32
5.1 Chiffre d'affaires	32
5.2 Charges de personnel	32
5.3 Dotations aux provisions	32
5.4 Charges externes	33
5.5 Autres produits et charges d'exploitation	33
5.6 Autres produits et charges opérationnels	33
5.7 Résultat financier	34
5.7.1 Autres produits et charges financières	34
5.7.2 Instruments dérivés	34
5.8 Impôts sur les résultats	35
5.8.1 Evolution des postes de bilan	36
5.8.2 Analyse des impôts différés	36
5.8.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle	38
5.8.4 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif	39
6. Bilan consolidé	40
6.1 Immobilisations incorporelles	40
6.2 Immobilisations corporelles	42
6.3 Titres mis en équivalence	44
6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence	44
6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence	45

6.3.3	Informations agrégées des sociétés mises en équivalence	45
6.4	Autres actifs financiers	46
6.5	Stocks.....	47
6.6	Clients	47
6.7	Autres débiteurs	48
6.8	Autres Actifs financiers courants.....	48
6.9	Trésorerie et équivalents de trésorerie	48
6.10	Capitaux propres	49
6.11	Paieement à base d'actions	49
6.11.1	Contexte.....	50
6.11.2	Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix	50
6.12	Provisions.....	52
6.13	Avantages du personnel	52
6.13.1	France.....	53
6.13.2	Filiales étrangères.....	57
6.13.3	Droit individuel à la formation	61
6.14	Emprunts et dettes financières.....	62
6.15	Autres Créditeurs	64
6.16	Passifs éventuels	64
7.	Engagements hors bilan.....	65
7.1	Par nature.....	65
7.2	Echéancier	65
7.3	Engagements de location.....	65
8.	Résultat par action.....	66
9.	Relations avec les parties liées	67
9.1	Société mère et société tête de groupe	67
9.2	Opérations avec les principaux dirigeants	67
9.2.1	Rémunération des administrateurs et du dirigeant	67
9.2.2	Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs.....	70
9.2.3	Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	71
9.2.4	Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société.....	72
9.3	Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages.....	72
9.4	Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :	72
9.5	Autres transactions avec les parties liées	73

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la conjoncture économique mondiale difficile, notamment dans l'industrie des produits de luxe, Baccarat a connu une année 2010 difficile au plan commercial sur ses principaux marchés, et notamment aux Etats-Unis.

Baccarat a néanmoins vu son résultat opérationnel courant s'améliorer considérablement passant d'une perte de 11 239 milliers d'euros en 2009 à un bénéfice de 731 milliers d'euros grâce à la mise en œuvre d'une gestion très serrée de l'exploitation et en adoptant les principales mesures suivantes :

- évolution de l'offre produit,
- adaptation de la production et des stocks en fonction du volume des ventes,
- réduction des dépenses de l'ensemble des entités, mesures de chômage partiel et plan de formation à la manufacture, restructuration des activités de la filiale américaine, et maîtrise des investissements, de la trésorerie.

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc., (cf. paragraphes N°6.14 – Emprunts et dettes financières et N°7. – Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 16 décembre 2010.

Les lignes de crédit à court terme sont confirmées jusqu'au 15 février 2012 pour Baccarat SA à hauteur de 12 340 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 7 330 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A. et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant, un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A., étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 M€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- méthode de la comptabilité d'engagement.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2011 et n'ont pas, été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés.

Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 9 juin 2011.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

1.1 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes ont été établis au 31 décembre 2010 dans un contexte de crise économique caractérisée par un manque de visibilité sur les perspectives d'activité et susceptible d'avoir des conséquences tant au plan du niveau d'activité que du financement, créant ainsi des conditions spécifiques pour l'établissement des comptes, particulièrement au regard des estimations liées à l'application des principes comptables.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 Valorisation des instruments financiers,
- Note 5.8 Utilisation des pertes fiscales,
- Note 6.11 Paiement à base d'actions,
- Note 6.13 Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,
- Notes 6.12 Provisions liées à une estimation des risques.

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, selon la nature des incoterms négociés avec les clients.

La liste des incoterms est la suivante :

- CIF : Cost Insurance Freight
- CIP : Carriage and Insurance Paid to
- CPT : Carriage Paid to
- DDP : Delivered Duty Paid
- DDU : Delivered Duty Unpaid
- EXW : Ex-Works
- FCA : Free Carrier
- FOB : Free On Board
- FDO : Franco Domicile

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

1.6 Frais de recherche et de développement

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée d'utilité estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.7 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets et les droits au bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.8 Immobilisations corporelles

1.8.1 Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée

principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits ou autres charges » du compte de résultat.

1.8.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.9 Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l' « unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La juste valeur est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.10 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent pour 13 K€ de valeurs mobilières de placement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application d'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste

valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.11 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.12 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

1.13 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.14 Engagements envers le personnel

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Paielements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.15 Baux et loyers progressifs

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les

principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.16 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.17 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

2.1.2 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2010, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- avec la société Baccarat Pacific KK :
 - garantie accordée auprès de la Société Générale à hauteur de 45 millions de yens.

Cette garantie a pris fin le 10 novembre 2010.

- lettre de garantie en faveur de Mitsubishi Bank de Tokyo pour 343 K€.
- avec la société Baccarat Inc :
 - garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 1 millions de \$ négociée par Baccarat Inc.
- avec la société Baccarat UK Ltd :
 - garantie solidaire accordée par Baccarat SA de la parfaite exécution des obligations souscrites par Baccarat UK Ltd au profit de la société Harrod's.
- avec la société Baccarat Espagne :
 - caution de 97 K€ en garantie de paiement des loyers de Baccarat Espagne.

Cette garantie a pris fin le 21 juillet 2010.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe Baccarat avait subi au cours de l'exercice 2009, une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement était dû à la dégradation de la conjoncture économique mondiale et au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Pour faire face à cette conjoncture, le groupe avait entrepris de maîtriser ses investissements, de réduire ses charges d'exploitation et a mis en œuvre diverses mesures à la manufacture (chômage partiel, formation...) afin de réduire sur l'exercice le niveau de stock et de préparer l'entreprise à toute reprise future.

Par ailleurs, une restructuration complète de la filiale américaine a été mise en œuvre afin d'adapter les structures et les coûts aux nouvelles conditions de marché.

Un protocole d'accord en date du 16 décembre 2010 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louver, BNP Paribas, CIC EST, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de la Médiation du Crédit, pour confirmer les lignes de crédit jusqu'au 15.02.2012 de Baccarat France pour un total de 12 340 K€ et de sa filiale Baccarat Inc. pour 7 330 K\$. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$.

Dans le cadre de ce protocole, l'actionnaire majoritaire de Baccarat S.A. a accordé une avance en compte-courant à Baccarat S.A. de 1 167K€ le 14 Janvier 2010.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, l'USD, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.14 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité

3. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2010	31/12/2009
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	1	2
TOTAL	13	14

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés	Méthode de consolidation 2010.12	% de contrôle 2010.12	% d'intérêt 2010.12	Méthode de consolidation 2009.12	% de contrôle 2009.12	% d'intérêt 2009.12
<u>France</u>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<u>Reste de l'Europe</u>						
Baccarat Benelux(**)	IG	50	50	IG	50	50
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
<u>Asie</u>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd (*)	IG	100	100	IG	100	100
<u>Etats-Unis</u>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Real Estate (***)	NI	0	0	ME	49,08	49,08
<u>Autre</u>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée

(*) Société entrante en Avril 2009.

(**) Société en cours de liquidation.

(***) Société sortante en juillet 2010.

4. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

Voir tableaux pages suivantes :

4.1 Compte de résultat

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	16 213	43 841	62 131	3 686	125 871
Résultat Sectoriel	(1 254)	6 755	16 510	1 405	23 416
Frais Marketing, Communication, Administratif					18 436
Résultat Opérationnel					4 980
Résultat Financier					(600)
Impôt sur le bénéfice					(2 270)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					2 110
Résultat des sociétés mises en équivalence	166		(7)		91
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					2 201
Intérêts minoritaires	(48)		(127)		(281)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					2 482

Au compte de résultat, les frais non affectés aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la manufacture, les coûts non récurrents.

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2009 se présente ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	15 753	36 876	57 349	4 085	114 063
Résultat Sectoriel	(4 513)	4 570	16 113	2 099	18 269
Frais Marketing, Communication, Administratif					31 832
Résultat Opérationnel					(13 563)
Résultat Financier					259
Impôt sur le bénéfice					532
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(12 772)
Résultat des sociétés mises en équivalence	166		(7)		159
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					(12 613)
Intérêts minoritaires	(48)		(127)		(175)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(12 438)

4.2 Bilan

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2010 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	9 160	22 410	15 650	1 171	50 508
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	0		60		64
Actifs du Siège non affectés					62 797
Actif total consolidé	9 160	22 410	15 710	1 171	113 369
Passifs sectoriels	(9 500)	23 931	(1 443)		12 988
Passifs du Siège non affectés					100 381
Passif total consolidé	(9 500)	23 931	(1 443)		113 369

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2009 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	10 087	19 384	20 423	737	50 631
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	1 409		66		1 475
Actifs du Siège non affectés					59 306
Actif total consolidé	11 496	19 384	20 489	737	111 412
Passifs sectoriels	(7 138)	19 270	(339)		11 793
Passifs du Siège non affectés					99 619
Passif total consolidé	(7 138)	19 270	(339)		111 412

4.3 Investissements et autres

- Les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2010 :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	79	852	157	26	1 114
Investissements du siège non affectés					1 354
Investissements Année 2010	79	852	157	26	2 468
Amortissements sectoriels	919	1 518	581	14	3 033
Amortissements du siège non affectés					2 436
Amortissements Année 2010	919	1 518	581	14	5 469
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	89	357	(2 189)		(1 743)

- Au 31 décembre 2009, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

En milliers d'euros

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	665	251	214		1 130
Investissements du siège non affectés					4 990
Investissements Année 2009	665	251	214		6 120
Amortissements sectoriels	1 757	1 448	555	15	3 775
Amortissements du siège non affectés					4 163
Amortissements Année 2009	1 757	1 448	555	15	7 938
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(69)	(623)	(520)		(1 212)

5. Compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Vente de biens	125 311	113 476
Prestations de services	560	587
TOTAL	125 871	114 063

Le chiffre d'affaires est en hausse de 10,4%. Il reflète l'amélioration de l'environnement économique mondial et l'excellente reprise de l'activité de Baccarat. Les ventes sont en nettes progression au niveau de chacune des zones géographiques du groupe. Au Japon, l'amélioration constatée notamment en fin d'année aura permis à l'activité de progresser de +18%. Aux Etats-Unis, Baccarat a assaini sa situation financière en fermant quatre points de vente non rentables en 2009.

5.2 Charges de personnel

- Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations	(58 397)	(54 737)
Charge liée au paiement en actions	(709)	(1 616)
Retraite, médaille du travail	73	303
Participation	-	-
TOTAL	(59 033)	(56 050)

- Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2010	31/12/2009
Ouvriers	456	464
Employés, techniciens & agents de maîtrise	433	544
Cadres	129	126
TOTAL	1 018	1 134

5.3 Dotations aux provisions

Se reporter à la note 6.12.

5.4 Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(13 943)	(12 088)
Locations et charges locatives	(9 985)	(10 417)
Sous-traitance générale	(2 069)	(1 729)
Publicités, publications et relations publiques	(6 038)	(6 472)
Transports	(2 628)	(1 973)
Personnel extérieur à l'entreprise	(1 768)	(839)
Entretiens et réparations	(2 242)	(1 873)
Déplacements, missions et réceptions	(1 445)	(1 162)
Assurance	(556)	(794)
Divers	(2 119)	(1 950)
TOTAL	(42 793)	(39 297)

Baccarat a pris de nombreuses mesures permettant de minimiser l'impact sur les comptes de l'entreprise. Ces mesures ont permis de stabiliser les charges sur l'ensemble des entités, françaises et internationales, de l'entreprise.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

- Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de change (perte)	(2 930)	(2 300)
Autres charges	(642)	(711)
Total autres charges d'exploitation	(3 572)	(3 011)
Résultat de change (gain)	1 702	1 310
Autres produits	2 081	2 694
Total autres produits d'exploitation	3 783	4 004
TOTAL	211	993

5.6 Autres produits et charges opérationnels

- Les autres produits et charges opérationnels incluent :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Cession Baccarat Real Estate	4 719	-
Actifs incorporels	5	-
Autres (1)	765	476
Total autres produits opérationnels	5 489	476
Cessions d'actifs incorporels		(169)
Cessions d'actifs corporels net de frais	(790)	(750)
Dotation exceptionnelle aux provisions sur immobilisations (impairment)	(271)	(1 163)
Restructuration Baccarat Inc.	(179)	(718)
Total autres charges opérationnels	(1 240)	(2 800)
TOTAL	4 249	(2 324)

(1) Le Four A a été arrêté en février 2010, ce qui avait engendré la constatation d'une provision de 765 milliers d'euros dans les comptes 2009. Cette dotation du Four A est totalement reprise en 2010.

5.7 Résultat financier

5.7.1 Autres produits et charges financières

- Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Autres charges financières	(223)	477
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(138)	563
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres charges financières	(223)	477
Revenus des actifs financiers	33	45
Autres produits financiers	48	178
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(78)	78
Reprises des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financiers	81	223
TOTAL	(142)	700

5.7.2 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.
- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

Juste valeur des instruments dérivés (K€)	31/12/2010			31/12/2009		
	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global
Fair Value Hedge						
USD	(1)	(1)		57	57	
YEN	(144)	(144)		13	13	
TOTAL 1	(145)	(145)		70	70	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	105		105	(4)		(4)
YEN	(85)		(85)	(39)		(39)
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	(3)	(3)		-	-	
YEN	10	10		8	8	
TOTAL 2	27	7	20	(35)	8	(43)
TOTAL 1 + 2	(118)	(138)	20	35	78	(43)
Juste valeur au 31/12/N-1	35	78	(43)	(1 308)	(563)	(745)
Variation de la juste valeur	(153)	(216)	63	1 343	641	702

Au 31 décembre 2010, l'impact du retraitement sur instruments dérivés est de (216) K€ et de 641 K€ au 31 décembre 2009.

5.8 Impôts sur les résultats

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

5.8.1 Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/2009	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/2010
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 400	(1 087)	-	1 188	-	1 501
Dette d'impôt	(341)	(132)	-	184	(94)	(383)
Net	1 059	(1 219)	-	1 372	(94)	1 118
Impôts différés						
Actif	5 267	(427)	118	-	355	5 313
Passif	(878)	86	-	-	(119)	(911)
Net	4 389	(341)	118	-	236	4 402
Produit / Charge d'impôt totale		(1 560)				

5.8.2 Analyse des impôts différés

Au 31 décembre 2010, le tableau d'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2009	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion	Solde 31/12/2010
différences temporaires	2 754	(368)	-	-	2 386
provisions réglementées	(1 002)	90	-	-	(912)
crédit bail	2	-	-	-	2
élimination des marges sur stocks	870	120	-	-	990
engagements de retraite	(300)	107	-	(16)	(209)
juste valeur des instruments financiers	(12)	75	(22)	-	41
reclassement honoraires cristalroom	(53)	19	-	-	(34)
provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 800	181	(4)	394	2 371
écart d'évaluation	5	3	-	-	8
harmonisation des modes d'amortissement	(11)	-	-	-	(11)
plan d'actions gratuites	540	(540)	-	-	-
CVAE	(275)	39	-	-	(236)
dépréciation d'immobilisation	67	(67)	-	-	-
autres retraitements	(1)	-	-	2	1
Total	4 389	(341)	(26)	380	4 402

Au 31 décembre 2009, l'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2008	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion	Solde 31/12/2009
différences temporaires	2 977	(328)	96	9	2 754
provisions réglementées	(878)	(124)	-	-	(1 002)
crédit bail	-	2	-	-	2
élimination des marges sur stocks	1 423	(553)	-	-	870
engagements de retraite	(289)	(13)	(2)	4	(300)
juste valeur des instruments financiers	452	(222)	(242)	-	(12)
reclassement honoraires cristalroom	(70)	17	-	-	(53)
provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	2 262	(101)	(239)	(122)	1 800
écart d'évaluation	(317)	322	-	-	5
harmonisation des modes d'amortissement	-	(11)	-	-	(11)
plan d'actions gratuites	202	338	-	-	540
CVAE	-	(275)	-	-	(275)
dépréciation d'immobilisation	-	112	(45)	-	67
autres retraitements	(46)	45	-	-	(1)
Total	5 721	(791)	(432)	(109)	4 389

Les impôts différés relatifs à BPKK se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
différences temporaires	314	243	776
élimination des marges s/ stocks	547	360	261
engagement de retraite	795	712	772
harmonisation des modes d'amortissement	710	475	426
autres	5	10	27
Total	2 371	1800	2262

5.8.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de l'ensemble	2 201	(12 613)
Charge d'impôt réelle	1 560	(532)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(91)	(159)
Résultat consolidé avant impôt	3 670	(13 304)
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	(1 264)	4 581
Taux d'impôt effectif	42,51%	4,00%
Différences temporelles et permanentes (*)	(324)	(4 357)
IDA sur paiement à base d'action	-	338
Différentiel de taux étranger		
<i>BPKK</i>	26	(56)
<i>Baccarat Inc.</i>	2	26
Produit / Charge d'impôt réelle	(1 560)	532

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.8.4 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule par filiales le montant de ces déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

en euros	Pertes fiscales				IDA	
Filiales	Pertes Fiscales	Taux change	Montant en Euros	Échéance	Taux impôt	IDA non activé
Baccarat SA	7 420 264,00 €	1	7 420 264,00 €	illimité	34,43%	2 554 797
Baccarat Inc	961 000,00 \$ 1 582 000,00 \$ 884 000,00 \$ 1 290 000,00 \$ 4 537 000,00 \$ 4 269 000,00 \$ 13 523 000,00 \$	1,3362 1,3362 1,3362 1,3362 1,3362 1,3362	719 203,71 € 1 183 954,50 € 661 577,61 € 965 424,34 € 3 395 449,78 € 3 194 881,01 € 10 120 490,95 €	2021 2022 2026 2027 2028 2029	35%	3 542 172
BPKK	22 251 033 JPY	108,65	204 795,52 €	2016	30%	61 439
Baccarat Espagne	72 306,29 € 174 112,27 € 8 454,29 € 33 786,12 € 37 421,49 € 326 080,46 €	1 1 1 1 1	72 306,29 € 174 112,27 € 8 454,29 € 33 786,12 € 37 421,49 € 326 080,46 €	2015 2016 2017 2018 2024	30%	97 824
Baccarat Américas	64 796,00 \$ 76 784,00 \$ 105 160,00 \$ 246 740,00 \$	1,3362 1,3362 1,3362	48 492,74 € 57 464,45 € 78 700,79 € 184 657,98 €	2015 2016 2018	35%	64 630
Baccarat UK	£504 215,00	0,8608	585 751,63 €	illimité	28%	164 010
Bt Grèce	238 891,08 € 497 445,58 € 736 336,66 €	1 1	238 891,08 € 497 445,58 € 736 336,66 €	2014 2015	24%	176 721
Baccarat Pacific Singapour	11 367,00 SGD	1,7136	6 633,40 €	illimité	17%	1 128
Total	12 158 113,20 €				4 107 924,00 €	

6. Bilan consolidé

6.1 Immobilisations incorporelles

- Au 31 décembre 2010, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2010	3 056	5 757	8 813
Acquisitions	-	132	132
Cessions	-	(713)	(713)
Reclassements et autres variations	-	61	61
Change	54	114	168
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 110	5 351	8 461
Amortissements au 1er janvier 2010	(264)	(5 194)	(5 458)
Dotations	(62)	(312)	(374)
Sorties	-	704	704
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(39)	(98)	(137)
Amortissements au 31 décembre 2010	(365)	(4 900)	(5 265)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	2 792	563	3 355
Valeur nette au 31 décembre 2010	2 745	451	3 196

- La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2009 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2009	3 157	5 717	8 874
Acquisitions	-	233	233
Cessions	-	(169)	(169)
Reclassements et autres variations	(84)	15	(69)
Change	(17)	(39)	(56)
Valeur brute au 31 décembre 2009	3 056	5 757	8 813
Amortissements au 1er janvier 2009	(302)	(5 036)	(5 338)
Dotations	(58)	(321)	(379)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	84	131	215
Change	12	32	44
Amortissements au 31 décembre 2009	(264)	(5 194)	(5 458)
Perte de valeur au 1er janvier 2009	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2009	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2009	2 855	681	3 536
Valeur nette au 31 décembre 2009	2 792	563	3 355

6.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2010 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1er janvier 2010	394	4 024	72 397	22 410	1 587	100 812
Acquisitions	-	4	1 881	312	218	2 415
Cessions	-	-	(3 281)	(3 212)	-	(6 493)
Reclassements et autres variations	-	-	729	1	(802)	(72)
Change	-	-	2 606	1 451	-	4 057
Valeur brute au 31 décembre 2010	394	4 028	74 332	20 962	1 003	100 719
Amortissements au 1er janvier 2010		(2 294)	(46 546)	(16 461)	-	(65 301)
Dotations		(77)	(3 973)	(1 684)	-	(5 734)
Reprises		-	-	-	-	-
Sorties		-	2 496	3 206	-	5 702
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change		-	(2 078)	(1 144)	-	(3 222)
Amortissements au 31 décembre 2010		(2 371)	(50 101)	(16 083)	-	(68 555)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	(765)	-	-	(765)
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur (*)	-	-	765	-	-	765
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	394	1 730	25 086	5 949	1 587	34 746
Valeur nette au 31 décembre 2010	394	1 657	24 231	4 879	1 003	32 164

(*) Le Four A a été arrêté en février 2010, ce qui avait engendré la constatation d'une perte de valeur de 765 milliers d'euros dans les comptes 2009. Cette dotation du Four A est totalement reprise en 2010.

- La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2009 s'analyse de la façon suivante :

	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				
En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2009	445	3 105	68 693	24 327	2 655	99 225
Acquisitions	-	642	3 430	888	897	5 857
Cessions (1)	-	-	(742)	(2 354)	-	(3 097)
Reclassements et autres variations (50)	-	277	1 654	4	(1 965)	(80)
Change	-	-	(638)	(455)	-	(1 093)
Valeur brute au 31 décembre 2009	394	4 024	72 397	22 410	1 587	100 812
Amortissements au 1er janvier 2009		(2 232)	(43 530)	(15 928)	-	(61 690)
Dotations		(62)	(4 169)	(2 541)	-	(6 772)
Sorties		-	681	1 665	-	2 346
Reclassements et autres variations		-	2	-	-	2
Change		-	470	343	-	813
Amortissements au 31 décembre 2009		(2 294)	(46 546)	(16 461)	-	(65 301)
Perte de valeur au 1er janvier 2009	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	(765)	-	-	(765)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2009	-	-	(765)	-	-	(765)
Valeur nette au 1er janvier 2009	445	873	25 163	8 399	2 655	37 535
Valeur nette au 31 décembre 2009	394	1 730	25 086	5 949	1 587	34 746

6.3 Titres mis en équivalence

6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	1 474		1 474	1 364		1 364
Part dans le résultat de l'exercice			91			159
Dividendes versés			(609)			
Sortie de périmètre			(975)			
Effet des variations de change			83			(49)
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			64			1 474

En milliers d'euros	31/12/2009	Acquisition / Augmentation de %	Sortie / Diminution de %	Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2010
Baccarat Real Estate	1 383	-	(950)	(516)	81	(2)
SVD Bonhomme	56	-	-	(2)	-	54
Sous-total	1 439	-	(950)	(518)	81	52
Impôts	35	-	(25)	-	2	12
Titres mis en équivalence	1 474	-	(975)	(518)	83	64

6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	0,00%	(93)	93	49,08%	1 246	161
SVD Bonhomme	40,00%	66	(2)	40,00%	72	(5)
TOTAL	64	(27)	91	1 474	1 318	156

6.3.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	SVD Bonhomme
Actif	485
Passif	485
Compte de résultat	(16)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	372

6.4 Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1er janvier 2010	2 877	Valeur brute au 1er janvier 2009	3 805
Acquisitions/Emissions	5 071	Acquisitions/Emissions	195
Cessions	(6 368)	Cessions	-
Remboursements		Remboursements	
Transferts et autres	1 426	Transferts et autres	(969)
Change	519	Change	(154)
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 525	Valeur brute au 31 décembre 2009	2 877
Amortissements au 1er janvier 2010	-	Amortissements au 1er janvier 2009	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31 décembre 2010	-	Amortissements au 31 décembre 2009	-
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	Perte de valeur au 1er janvier 2009	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	Perte de valeur au 31 décembre 2009	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	2 877	Valeur nette au 1er janvier 2009	3 805
Valeur nette au 31 décembre 2010	3 525	Valeur nette au 31 décembre 2009	2 877

6.5 Stocks

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et approvisionnements	1 745	(528)	1 217	1 906	(519)	1 387
En cours de production	7 418	(2 053)	5 365	6 276	(1 784)	4 492
Produits intermédiaires et finis	27 705	(2 947)	24 758	27 312	(3 438)	23 874
Marchandises	422	(88)	334	483	(78)	405
TOTAL	37 290	(5 616)	31 674	35 977	(5 819)	30 158

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2010	35 977	(5 819)	30 158
Variation du stock brut	141		141
Variation de la provision pour dépréciation		438	438
Effets des variations de change	1 172	(235)	937
Solde au 31 décembre 2010	37 290	(5 616)	31 674

6.6 Clients

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	18 464	(1 122)	17 342	22 166	(1 559)	20 607

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2010 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	non-échues	Total
Clients bruts	13 500	699	101	(85)	4 249	18 464
Provisions					(1 122)	(1 122)
Clients nets au 31/12/2010	13 500	699	101	(85)	3 127	17 342

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2009 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	non-échues	Total
Clients bruts	5 306	735	158	4 548	11 419	22 166
Provisions					(1 559)	(1 559)
Clients nets au 31/12/2009	5 306	735	158	4 548	9 860	20 607

Les 10 premiers clients du groupe représentent 23% de notre chiffre d'affaires au 31 décembre 2010.

6.7 Autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes	256	178
Créances fiscales	1 726	1 030
Comptes courants	-	-
Autres créances	679	1 745
Charges constatées d'avance	2 873	2 814
TOTAL	5 534	5 767

6.8 Autres Actifs financiers courants

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
A l'ouverture	816	12	170	35	1 033
Acquisitions/Emissions	-	-	-	-	-
Cessions / Remboursements	(656)	-	-	-	(656)
Variation de juste valeur	-	-	-	(14)	(14)
Transferts et autres	720	-	41	-	761
Change	181	2	26	-	209
A la clôture	1 061	14	237	21	1 333

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	(765)	(111)
Effet de la variation du taux de change	243	(265)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	9 142	(389)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	8 620	(765)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	11 723	4 728
Placement à moins de 3 mois	(6)	(18)
Banques créditrices	(3 097)	(5 475)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	8 620	(765)

6.10 Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2010 est passé de 15.919.925 euros à 16 184 500 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune, soit une augmentation de 10 096 actions par incorporation de réserve. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

6.11 Paiement à base d'actions

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminé ou indéterminé de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013. Aucune de ces options n'ont été levées.

Suite aux départs de trois bénéficiaires, il subsiste 24 000 options de souscription d'actions au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

Les actions gratuites ont été attribuées au 31 décembre 2010.

Une charge de personnel complémentaire d'un montant de 709 K€ a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

6.11.1 Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuaire.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises). Les attributions par catégorie de salariés sont les suivantes :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d' actions par bénéficiaires	Nombre total d' actions attribuées
Plan 1			
Ouvriers	434	12	5 208
ETAM	217	15	3 255
Cadres	69	25	1 725

Le second plan concerne l'attribution des stock-options à 9 bénéficiaires qui sont les collaborateurs clé de Baccarat. Les attributions par niveau sont les suivantes :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de stocks options par bénéficiaires	Nombre total de stocks options
Plan 2			
CEO	1	10 000	10 000
Dirigeants du comité stratégique	6	2 000	12 000
Dirigeants du comité stratégique	2	1 000	2 000

6.11.2 Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trinomiaux ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trinomiaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stock-options

dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédant la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 décembre 2010.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2010 en K€
Plan 1	2 020
Plan 2	1 797
Total	3 817

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2010 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Plan	Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2010 en Keuros
Plan 1	10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 020	2 020
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2009	5 500	212	82	451	451
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2010	5 500	212	82	451	451
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2011	5 500	212	82	450	384
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2012	5 500	212	82	445	284
							3 817	3 590

charges comptabilisées au 31 décembre 2009	2 881
complément de charges au 31 décembre 2010	709

Un complément de charges de 709 K€ a été passé au 31 décembre 2010.

6.12 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour litiges	-	-
Provisions pour restructuration	-	-
Autres provisions pour risques	190	465
Autres provisions pour charges	816	1 890
<i>dont litiges salariés</i>	<i>818</i>	<i>1890</i>
Total provisions à caractère courant	1 006	2 355
Provisions pour litiges	5	1 206
Autres provisions pour risques	821	768
Autres provisions pour charges	627	12
Total provisions à caractère non courant	1 453	1 986

- Au 31 décembre 2010, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclassements	31/12/2010
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	465	-	(25)	-	21	(271)	190
Autres provisions pour charges	1 890	69	(1 148)	5	-	-	816
Total provisions à caractère courant	2 355	69	(1 173)	5	21	(271)	1 006
Provisions pour litiges	1 206	-	(1 200)	-	-	(1)	5
Autres provisions pour risques	768	-	-	-	53	-	821
Autres provisions pour charges	12	615	-	-	-	-	627
Total provisions à caractère non courant	1 986	615	(1 200)	-	53	(1)	1 453

6.13 Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Reprises	Reclassement	Change	31/12/2010
Engagements de retraite France	4 406	337	(90)	-	-	4 653
Engagements de retraite Etats-Unis	487	118	(42)	-	38	601
Engagements de retraite Japon	602	330	(511)	-	125	546
Engagements de retraite complémentaire France	2 003	90	(301)	-	-	1 792
Engagements de retraite	7 498	875	(944)	-	163	7 592
Médaille du travail	571	58	(64)	-	-	565
TOTAL	8 069	933	(1 008)	-	163	8 157

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Engagements de retraite France	3 437	4 483	4 525	4 406	4 653
Engagements de retraite Etats-Unis	546	526	609	487	601
Engagements de retraite Japon	1 444	649	797	602	546
Engagements de retraite Italie	-	-	-	-	-
Engagements de retraite complémentaire France	1 833	1 849	1 944	2 003	1 792
Engagements de retraite	7 260	7 507	7 875	7 498	7 592
Médaille du travail	591	573	553	571	565
TOTAL	7 851	8 080	8 428	8 069	8 157

Les provisions au 31 décembre 2010 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2009 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

- Départ en retraite : paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans
- Départ en retraite : paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans
- Décès ou démission : paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19. Ils concernent :

6.13.1 France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 4 653 K€ en appliquant la méthode du corridor.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi au 31 décembre 2010 :

	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente
	IFC	Médailles	Chapeau	Total	Total
Exercice 2010 (en €)					
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 980)
Trasfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(173 457)	(30 984)	-	(204 441)	(2 055)
Coût de l'actualisation :	(184 247)	(26 670)	(89 569)	(300 486)	(1 793)
Prestations payées dans l'année :	289 057	61 180	104 317	454 554	437
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	6 594	19 222	(95 948)	(70 132)	(2 354)
Changement d'hypothèses	(17 029)	(18 782)	(151 075)	(186 886)	(2 469)
Entrées de l'année	(4 250)	(1 231)	-	(5 481)	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 903 936)	(564 651)	(2 061 588)	(6 530 176)	(47 215)
Charge de l'année					
Coût des services :	(173 457)	(30 984)	-	(204 441)	(2 055)
Coût de l'actualisation :	(184 247)	(26 670)	(89 569)	(300 486)	(1 793)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	9 956	(791)	-	9 165	(253)
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(347 749)	(58 445)	(89 569)	(495 763)	(4 101)
Variation de la provision comptabilisée au bilan					
Provision de début d'année :	(4 353 970)	(567 386)	(2 010 253)	(6 931 609)	(48 231)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	-	-
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(347 749)	(58 445)	(89 569)	(495 763)	(4 101)
Prestations payées par l'employeur :	289 057	61 180	104 317	454 554	437
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 412 662)	(564 651)	(1 995 506)	(6 972 819)	(51 895)
Couverture financière					
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 903 936)	(564 651)	(2 061 588)	(6 530 176)	(47 215)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(3 903 936)	(564 651)	(2 061 588)	(6 530 176)	(47 215)
Modifications de régimes restant à amortir :	-	-	-	-	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	508 725	-	(66 083)	442 642	4 680
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(4 412 662)	(564 651)	(1 995 506)	(6 972 819)	(51 895)
Charges de l'exercice 2011					
Coût des services	(183 878)	(31 043)	-	(214 921)	(2 432)
Coût financier	(172 614)	(24 282)	(90 965)	(287 861)	(1 926)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	7 786	-	-	7 786	27
Amortissement des changements de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(348 706)	(55 325)	(90 965)	(494 996)	(4 333)

La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 247 K€.

Au 31 décembre 2009, l'engagement s'élève à 3 437 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2009 (en €)	BACCARAT	BACCARAT	BACCARAT	BACCARAT	DAMON DELENTE
	IFC	MEDAILLES	CHAPEAU	TOTAL	TOTAL
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 777 230)	(552 960)	(1 864 716)	(6 194 906)	(52 701)
Trasfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(186 689)	(30 239)	-	(216 928)	(2 358)
Coût de l'actualisation :	(192 986)	(27 411)	(80 750)	(301 147)	(2 223)
Prestations payées dans l'année :	203 649	54 252	34 484	292 385	12 676
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	176 881	176 881	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	36 110	(958)	(27 419)	7 733	4 644
Changement d'hypothèses	99 303	(9 143)	(67 792)	22 368	983
Entrées de l'année	(2 761)	(926)	-	(3 687)	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 981)
Charge de l'année					
Coût des services :	(186 689)	(30 239)	-	(216 928)	(2 358)
Coût de l'actualisation :	(192 986)	(27 411)	(80 750)	(301 147)	(2 223)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	1 545	(11 027)	56 531	47 049	1 625
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	211 745	211 745	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(378 130)	(68 678)	187 526	(259 282)	(2 957)
Variation de la provision comptabilisée au bilan					
Provision de début d'année :	(4 179 489)	(552 960)	(2 232 263)	(6 964 712)	(57 950)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	-	-
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(378 130)	(68 678)	187 526	(259 282)	(2 957)
Prestations payées par l'employeur :	203 649	54 252	34 484	292 385	12 676
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 353 970)	(567 386)	(2 010 253)	(6 931 609)	(48 231)
Couverture financière					
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 981)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 981)
Charges de l'exercice 2010					
Coût des services	(173 457)	(30 984)	-	(204 441)	(2 055)
Coût financier	(184 247)	(26 670)	(89 569)	(300 486)	(1 793)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	9 849	-	-	9 849	326
Amortissement des changement de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(347 856)	(57 654)	(89 569)	(495 079)	(3 522)

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2009 est de 119 K€.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 5,00 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 1 792 K€. Le produit comptabilisé au cours de la période est de 211 K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître les résultats suivants :

En milliers d'euros

Taux d' actualisation	Dette actuarielle au 31/12/2010	Coût des services 2011	Coût financier 2011
4,00%	4 161	199	164
4,25%	4 051	192	169
4,50%	3 946	186	174
4,75%	3 844	179	179
5,00%	3 747	173	184

6.13.2 Filiales étrangères

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 601 K€.

Exercice 2010 (en €)	Baccarat Inc IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-1 485 456
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 566 457
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	986 354
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004 430
Charge de l'année	
Coût des services :	-16 187
Coût de l'actualisation :	-84 090
Rendement attendu des fonds d'assurance :	72 134
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-86 505
Total :	-114 648
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-267 757
Provision de fin d'année :	-369 031
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 566 457
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004 430
(Insuffisance) / Surplus :	-562 027
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	192 996
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-369 031
Charges de l'exercice 2011	
Coût des services :	-17 842
Coût de l'actualisation :	-106 458
Rendement attendu des fonds d'assurance :	70 310
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-36 350
Total :	-90 340

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au cours de la période est de 76 K€.

L'engagement au 31 décembre 2009 s'élève à 546 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2009 (en €)	Baccarat Inc
	IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-1 350 238
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 474 154
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	925 081
Valeur des fonds de fin d'année :	986 354
Charge de l'année	
Coût des services :	-15 624
Coût de l'actualisation :	-89 985
Rendement attendu des fonds d'assurance :	62 792
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-42 817
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-366 543
Provision de fin d'année :	-267 757
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 474 154
Valeur des fonds de fin d'année :	986 354
(Insuffisance) / Surplus :	-487 799
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	231 345
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-267 757
Charges de l'exercice 2010	
Coût des services :	-16 782
Coût de l'actualisation :	-99 381
Rendement attendu des fonds d'assurance :	69 045
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-82 800
Total :	-129 918

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au 31 décembre 2009 est de 105 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2010 :

- Taux d'actualisation : 5,70 %
- Taux de placement des actifs : 7,00 %
- Table de mortalité : GAM 94
- Inflation : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 546 K€.

Exercice 2010 (en €)	Baccarat KK IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-2 150 138
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 639 200
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	1 470 136
Valeur des fonds de fin d'année :	2 064 709
Charge de l'année	
Coût des services :	-283 349
Coût de l'actualisation :	-35 686
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-319 035
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-625 254
Provision de fin d'année :	-566 681
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 639 200
Valeur des fonds de fin d'année :	2 064 709
(Insuffisance) / Surplus :	-574 490
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	7 810
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-566 681
Charges de l'exercice 2011	
Coût des services :	-326 622
Coût de l'actualisation :	-34 310
Rendement attendu des fonds d'assurance :	26 841
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-334 090

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice est de 181 K€.

L'engagement au 31 décembre 2009 s'élève à 1 444 K€.

Exercice 2009 (en €)	Baccarat KK
	IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-1 948 462
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 150 138
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	1 070 837
Valeur des fonds de fin d'année :	1 470 136
Charge de l'année	
Coût des services :	-262 402
Coût de l'actualisation :	-29 227
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-291 629
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-776 551
Provision de fin d'année :	-625 254
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 150 138
Valeur des fonds de fin d'année :	1 470 136
(Insuffisance) / Surplus :	-680 001
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	54 748
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-625 254
Charges de l'exercice 2010	
Coût des services :	-256 084
Coût de l'actualisation :	-32 252
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-273 492

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice 2009 est de 155 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2010 :

- Taux d'actualisation : 1,50 %
- Taux d'évolution des salaires et mobilité : table par âge définie en fonction de l'expérience propre de Baccarat
- Age de départ : 60 ans
- Table de mortalité : 20ème table nationale hommes / femmes

6.13.3 Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre est de 77 020 heures.

6.14 Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	5 062	3 515
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	105	205
Autres	525	564
TOTAL	5 692	4 284
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	1 874	1 652
Banque créditrice	3 098	5 475
Prêts bancaires non-garantis	10 126	11 906
Intérêts courus non échus	6	17
Juste valeur des instruments financiers	138	-
Comptes courants passifs	5 000	729
Autres	67	52
TOTAL	20 309	19 831

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers par un protocole d'accord du 14 décembre 2009. Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant, un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A., étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 M€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ au 31 décembre 2010.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Echéance	au 31.12.2010						au 31.12.2009					
					Valeur Nominale			Valeur Comptable			Valeur Nominale			Valeur Comptable		
					KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros
Passifs non courants																
<u>Prêts bancaires garantis</u>							5 061			5 061			4 055			3 514
	JPY	V	1,74%	2011							200 000	133,16	1 502	200 000	133,16	1 502
	JPY	F	1,60%	2011							90 000	133,16	676	18 000	133,16	135
	JPY	V	1,52%	2012	200 000	108,65	1 841	200 000	108,65	1 841						
	JPY	V	2,48%	2012	100 000	108,65	920	100 000	108,65	920						
	JPY	F	2,03%	2012	100 000	108,65	920	100 000	108,65	920	100 000	133,16	751	100 000	133,16	751
	JPY	F	2,01%	2012	50 000	108,65	460	50 000	108,65	460	50 000	133,16	375	50 000	133,16	375
	JPY	F	1,81%	2014	100 000	108,65	920	100 000	108,65	920	100 000	133,16	751	100 000	133,16	751
<u>Passifs relatifs à des contrats de location-financement</u>							300			106			300			206
Contrat de location Générix	EUR	F	5,62%	2011	300	1	300	106	1	106	300	1	300	206	1	206
<u>Autres</u>										525						564
Aide Anvar > 1 an	EUR									149						200
Dépôts de garantie	EUR									25						25
Participation des salariés	EUR									351						339
Total Passifs non courants										5 692						4 254
Passifs courants																
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>							1 874			1 874			3 004			1 652
	JPY	V	1,54%	2011	200 000	108,65	1 841	200 000	108,65	1 841						
	JPY	F	1,60%	2011	3 600	108,65	33	3 600	108,65	33						
	JPY	V	2,28%	2011							200 000	133,16	1 502	20 000	133,16	150
	JPY	V	2,13%	2011							200 000	133,16	1 502	200 000	133,16	1 502
<u>Facilité bancaire non garantie</u>							33 220			18 230			27 488			18 127
Concours bancaires (dettes)	JPY			2010	1 050 000	108,65	9 664	500 925	108,65	4 610	1 095 000	133,16	8 223	600 000	133,16	4 506
Concours bancaires (dettes)	USD			2010	7 370	1,3362	5 516	7 370	1,3362	5 516	8 500	1,4406	5 516	8 500	1,4406	5 900
Concours bancaires (dettes)	EUR			2010	4 720	1	4 720	0	1	0	5 135	1	4 720	1 500	1	1 500
Concours bancaires (trésorerie passive) - Baccarat	EUR			2010	8 300	1	8 300	3 041	1	3 041	8 300	1	8 300	5 435	1	5 435
Concours bancaires (trésorerie passive) - Darnon	EUR							57	1	57				40	1	40
Intérêts courus non échus	EUR									6						17
Comptes Courants - Baccarat Real Estate	USD										1 050	1,4406	729	1 050	1,4406	729
Comptes Courants - Sté du Louvre	EUR			2010	5 020	1	5 020	5 000	1	5 000						
<u>Autres</u>										206						52
Aide Anvar < 1 an	EUR									52						52
Participation des salariés - part < 1 an	EUR									16						0
Juste valeur des instruments financiers	EUR									138						0
Total Passifs courants										20 310						19 831
Total des passifs										26 002						24 115
<u>Total des passifs</u>										26 002						24 115
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>										364						277
Aide Anvar										201						252
Dépôt de garantie										25						25
Juste valeur des instruments financiers										138						0
Total des passifs portant intérêts										25 638						23 838

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc. (cf. notes « Faits significatifs de l'exercice », N°2.2 – Risque de Liquidité et N°7 –Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 16 décembre 2010.

Les lignes de crédit à court terme sont confirmées jusqu'au 15 février 2012 pour Baccarat SA à hauteur de 12 340 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 7 330 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A. et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$. Dans le cadre de ce protocole, des garanties ont été donné aux banques (cf. note 7 – Engagements hors bilan).

6.15 Autres Créiteurs

- Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Clients – Avances et acomptes reçus	1 510	3 581
Dettes sur acquisitions d'actifs	440	362
Dettes sociales	10 652	9 065
Dettes fiscales	1 192	1 336
Autres	3 354	3 128
Total des autres tiers	17 148	17 472

6.16 Passifs éventuels

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2010.

7. Engagements hors bilan

7.1 Par nature

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<u>Engagements donnés</u>		
Avals et cautions donnés	6 449	7 254
Garanties réelles sur dettes au bilan	2 027	4 189
Total	8 476	11 443
<u>Engagements réciproques</u>		
Crédit à moyen terme	24 577	21 495
Autres engagements	270	358
Total	24 847	21 853

7.2 Echancier

- L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2010 est le suivant:

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<u>Engagements donnés</u>				
Avals et cautions donnés	6 106	-	343	6 449
Garanties réelles sur dettes au bilan	-	2 027	-	2 027
Total	6 106	2 027	343	8 476
<u>Engagements réciproques</u>				
Crédit moyen terme	12 237	12 340	-	24 577
Autres engagements	270	-	-	270
Total	12 507	12 340	-	24 847

Dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009, les garanties données avec les banques sont :

- Le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- Le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- Le nantissement de la marque Baccarat en France
- La cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors Sociétés du Groupe (les créances ont été conservées au bilan de Baccarat SA).

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant, un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur, étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 M€.

7.3 Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2010 s'élève à 9 056 K€ et 9 246 K€ au 31 décembre 2009.

8. Résultat par action

Le capital social est passé de 636 797 actions à 647 380 actions entièrement libérées au 31 décembre 2010.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2010 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à +3,40 K€ (31 décembre 2009 : -19,22 K€).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2010 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à +3,40 K€ (31 décembre 2009 : -19,22 K€), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Résultat de la période	2 201	(12 613)	14 814	-117,45%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	2 482	(12 438)	14 920	-119,95%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	(281)	(175)	(106)	60,57%
Résultat de base par action	3,40	-19,22	22,62	-117,69%
Résultat dilué par action	3,40	-19,22	22,62	-117,69%

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	2 201 000	-12 438 000
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	646 893	646 997
Résultat de base par actions	3,40	-19,22
Nb moyen pondéré d'options sur actions	24 000	24 000
	1	1
Options à prendre pour calcul		
Charge restant à constater	227 300	1 078 899
Prix moyen de l'exercice / la période	151,67	120,03
Prix d'exercice	212	212
Prix exercice ajusté	221	257
Nb actions émises au prix de marché	34 971	51 387
	646 893	646 997
Résultat dilué par action	3,40	-19,22

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période.

9. Relations avec les parties liées

9.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 86% de la Société du Louvre, membre du Groupe du Louvre.

9.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 31 mars 2011 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions mis en place sur l'exercice.

9.2.1 Rémunération des administrateurs et du dirigeant

- Rémunération et avantages versés au Directeur Général**

Monsieur Hervé Martin a perçu, au titre de l'exercice 2010, une rémunération fixe de 385 008 euros. La part variable de sa rémunération, pouvant s'élever à 154 000 euros, ne lui a pas encore été versée.

Le montant maximum de la rémunération variable de Monsieur Hervé Martin est plafonné à 40% de son salaire de base.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	528 426,88 € (1)	528 426,88 € (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	528 426,88 €	528 426,88 €

(1) Rémunération fixe et montant maximum de la rémunération variable

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2009		Au titre de l'exercice 2010	
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	371 547 €	-	385 008 €
Rémunération variable	154 000 € ⁽¹⁾	-	154 000 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	-	2 879,88 €	-	2 879,88
TOTAL	154 000 €	374 426,88 €	154 000 €	387 887,88 €

(1) Montant maximum : environ 40% du salaire de base

(2) Voiture de fonction

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social en 2010								
Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hervé Martin Directeur Général début mandat : 9/1/2008 fin mandat : 30/6/2014	X ⁽¹⁾			X	X ⁽²⁾		X	

(1) Contrat de travail avec la société contrôlante, Société du Louvre, en tant que Directeur.

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Société du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois du salaire de base des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

• Jetons de présence versés aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2010 a décidé de fixer le montant global annuel des jetons de présence devant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2009 à 75 000 euros, sur la base d'une étude effectuée par un Cabinet extérieur, prenant en compte les pratiques du marché pour des sociétés françaises cotées de dimension similaire. Cette politique d'attribution de jetons de présence est appliquée depuis l'exercice 2008.

Lors de sa séance du 8 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la répartition suivante des jetons de présence proposée par l'Assemblée Générale :

- 51 000 euros au Conseil d'administration, soit 5 100 euros par administrateur et se divisant en :
 - une part fixe de 25 100 euros, soit 2 510 euros par administrateur, et
 - un montant variable de 25 000 euros, soit 2 500 euros par administrateur alloué en fonction de son assiduité aux réunions du Conseil.
- 12 000 euros au Comité des comptes, soit 4 000 euros par administrateur.
- 12 000 euros au Comité des rémunérations, soit 4 000 euros par administrateur.

Messieurs Jeffrey G. Dishner, Ellis F. Rinaldi, Richard R. Gomel, Jérôme C. Silvey, Russel Sternlicht et Barry Sternlicht, administrateurs représentants de Starwood Capital Group, ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence en 2009, dus au titre de l'exercice 2008 et renonce à percevoir leurs jetons de présence en 2010, dus au titre de l'exercice 2009.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs		
Membres du Conseil d'administration	Au titre de l'exercice 2009 <i>(versés)</i>	Au titre de l'exercice 2010 <i>(dus) (1)</i>
Monsieur Bernard Attali (1)	9 010,00 €	1 880,00€
Monsieur Michael Boroian	8 385,00 €	5 010,00€
Monsieur Jeffrey G. Dishner(2)	-	-
Monsieur Steve M. Hankin(3)	-	-
Madame Dominique Hériard-Dubreuil	9 010,00 €	5 010,00€
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-
Monsieur Hamilton South	3 757,50 € (5)	6288,75 €(5)
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
Monsieur Russell Sternlicht(4)	-	-
TOTAL	30 162,50 €	18 188,75 €

(1) administrateur jusqu' au 30 juin 2009

(2) administrateur jusqu'au 16 septembre 2010

(3) administrateur depuis le 16 septembre 2010

(4) administrateur jusqu'au 16 septembre 2010

(5) montant diminué d'une retenue à la source de 25%

9.2.2 Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs

En 2008, le Directeur Général, Monsieur Hervé Martin, s'est vu attribuer 10 000 options de souscription d'actions. Hormis ces options de souscription d'action, aucune autre option ni aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Hervé Martin ni à aucun des administrateurs.

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2009 par Monsieur Hervé Martin.

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2008 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Hervé Martin	N° 2008 10/06/2008	Souscription	80,07 € (1)	10 000	212 €	Du 12/6/2009 au 12/6/2013 (2)

(1) Valorisation unitaire de l'option en anticipant un taux de turn-over annuel de 1% pendant la période d'acquisition des droits

(2) 2 500 à compter du 12/06/2009, 2 500 à compter du 12/06/2010, 2 500 à compter du 12/06/2011 et 2 500 à compter du 12/06/2012

9.2.3 Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A ce jour, la Société a mis en place un unique plan d'attribution d'options d'actions en date du 4 décembre 2007 dont les modalités sont résumées ci-dessous :

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	Plan n°1 04/12/2007
Date du conseil d'administration	10/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	29 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	
<i>Monsieur Hervé Martin, Directeur Général</i>	10 000
Point de départ d'exercice des options	12/06/2010
Date d'expiration	12/06/2013
Prix de souscription ou d'achat	212 €
Modalités d'exercice : 4 tranches	¼ en 2010, ¼ en 2011, ¼ en 2012 et ¼ en 2013
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	5 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2010	24 000

9.2.4 Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2009	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan 2008
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	18 000	212 €	18 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	néant		

9.3 Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages

Néant

9.4 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

9.5 Autres transactions avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	AVEC LES SOCIETES CONTROLANTES	AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
Actif		
Créances financières	33	
Stocks		
Créances		83
Valeurs disponibles		
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif		
Passif		
Dettes à court terme	861	
Crédits de trésorerie	5 000	
Charges		
Achats/Charges externes	(1 329)	
Charges financières	(114)	
Produits		
Ventes	13	
Produits Financiers		

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Société du Louvre, Groupe du Louvre, Louvre Hôtels. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnels.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

ABCD

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 4 pages
Référence : xxx-xxx

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'avenant du 16 décembre 2010 au protocole d'accord du 14 décembre 2009 signé avec les banques dont les modalités de prolongation des concours bancaires sont décrites dans les notes « Faits significatifs de l'exercice », 6.14 « Emprunts et Dettes Financières » et 7 « Engagements hors bilan » de l'annexe.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2010. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Principes comptables

La note N°1 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers

Estimations comptables

La note N°1 aux états financiers indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.11, et 6.12 et 6.13 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 18 avril 2011

Courbevoie, le 18 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé

En Euros

	KPMG				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère	65 000	58 500	62 500	11,11%	-6,40%
Filiales intégrées globalement	75 588	67 814	51 718	11,46%	31,12%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère				#DIV/0!	#DIV/0!
Filiales intégrées globalement					
<i>Sous-total</i>	140 588	126 314	114 218	11,30%	10,59%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	140 588	126 314	114 218	11,30%	10,59%

En Euros

	Cabinet Mazars				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère	65 000	58 500	0	11,11%	#DIV/0!
Filiales intégrées globalement			0	#DIV/0!	#DIV/0!
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère		149	0	-100,00%	#DIV/0!
Filiales intégrées globalement					
<i>Sous-total</i>	65 000	58 649	0	10,83%	#DIV/0!
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	65 000	58 649	0	10,83%	#DIV/0!

En Euros

	Cabinet Pommier				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère	0	0	62 500	#DIV/0!	-100,00%
Filiales intégrées globalement	10 000	10 000	10 870	0,00%	-8,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère				#DIV/0!	#DIV/0!
Filiales intégrées globalement					
<i>Sous-total</i>	10 000	10 000	73 370	0,00%	-86,37%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	10 000	10 000	73 370	0,00%	-86,37%

En Euros

	Benedict & Associates				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement	2 323	2 076	2 023	11,89%	29,76%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement					
<i>Sous-total</i>	2 323	2 076	2 023	11,89%	2,63%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	2 323	2 076	2 023	11,89%	2,63%

En Euros

	Deloitte				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement	0	800	1 600	-100,00%	-50,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement			0		
<i>Sous-total</i>	0	800	1 600	-100,00%	-50,00%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL	0	800	1 600	-100,00%	-50,00%

En Euros

	RTR TREUHAND GMBH				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement	42 000	42 000	42 000	0,00%	
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement			0		
<i>Sous-total</i>	42 000	42 000	42 000	0,00%	
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	42 000	42 000	42 000	0,00%	

En Euros

	S.O.L (A. PANTZOS)				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement	8 160	8 140	8 140	0,25%	0,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement			0		
<i>Sous-total</i>	8 160	8 140	8 140	0,25%	0,00%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	8 160	8 140	8 140	0,25%	0,00%

En Euros

	Weston Kay				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement	11 360	6 453	13 496	76,05%	
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement			0		
<i>Sous-total</i>	11 360	6 453	13 496	76,05%	
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	11 360	6 453	13 496	76,05%	

En Euros

	PricewaterhouseCoopers				
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement	6 029	5 742	5 440	5,01%	5,55%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement			0		
<i>Sous-total</i>	6 029	5 742	5 440	5,01%	5,55%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	6 029	5 742	5 440	5,01%	5,55%

En Euros

Joel Popkin & Company, P. C.					
	Montant (HT)			%	
	2 010	2 009	2 008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement	77 187	73 882	71 540	4,47%	3,27%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère					
Filiales intégrées globalement			0		
<i>Sous-total</i>	77 187	73 882	71 540	4,47%	3,27%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social					
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					
<i>Sous-total</i>	0	0	0		
TOTAL	77 187	73 882	71 540	4,47%	3,27%

En Euros

	TOTAL				
	Montant (HT)			%	
	total 2010	total 2009	total 2008	2 010	2 009
<u>Audit</u>					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Société Mère	130 000	117 000	125 000	11,11%	-6,40%
Filiales intégrées globalement	232 648	216 907	206 826	7,26%	4,87%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Société Mère	0	149	0	-100,00%	#DIV/0!
Filiales intégrées globalement	0	0	0		
<i>Sous-total</i>	362 648	334 056	331 826	8,56%	0,67%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>					
Juridique, fiscal, social	0	0	0		
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0		
<i>Sous-total</i>					
TOTAL	362 648	334 056	331 826	8,56%	0,67%



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, telles que modifiées notamment par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2010, la composition du Conseil d'administration de Baccarat est la suivante :

- ~ Barry S. STERNLICHT, Président
- ~ Richard R. GOMEL, Vice-président
- ~ Michael BOROIAN
- ~ Steven M. HANKIN
- ~ Dominique HERIARD DUBREUIL
- ~ Ellis F. RINALDI
- ~ Jérôme C. SILVEY
- ~ Hamilton SOUTH

Monsieur Steven M. Hankin a été coopté en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jeffrey G. Dishner, démissionnaire, lors du Conseil d'administration du 16 septembre 2010, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Russell D. Sternlicht de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 27 septembre 2005 a décidé de nommer Monsieur Barry Sternlicht en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur et a confirmé Monsieur Marc Leclerc dans ses fonctions de Directeur général pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration du 17 novembre 2006 a décidé de nommer Monsieur Richard R. Gomel en qualité de Vice-président du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur qui ne peut, en tout état de cause, excéder la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration en exercice. Le Conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé de nommer Monsieur Hervé Martin en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Marc Leclerc. Votre Assemblée générale réunie le 10 juin 2008 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht pour une nouvelle durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président de Monsieur Barry Sternlicht, le mandat de Vice-président de Monsieur Richard Gomel et le mandat de Directeur général de Monsieur Hervé Martin, dans les conditions et les limitations fixées lors de sa nomination, ci-après rappelées. Votre Assemblée générale réunie le 8 juin 2010 a notamment décidé de ramener la durée du mandat des administrateurs de six années à trois années et la limite d'âge pour exercer le mandat d'administrateur de 74 à 70 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 9 janvier 2008, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,
- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le Conseil d'administration de Baccarat accueille deux membres indépendants : Messieurs Michael Boroian et Hamilton South.

Chaque administrateur doit détenir au moins 90 actions de la société.

Conformément aux dispositions de la Loi N° 2011-103 du 27 janvier 2011 (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce modifiés) il est rendu compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : le Conseil, qui comprend 8 administrateurs, comporte en son sein une femme, soit une proportion de plus de 12%. Tout sera mis en œuvre, en cas de nomination de nouveaux administrateurs, afin de respecter le quota de 20% de femmes au sein du Conseil d'administration d'ici la tenue de l'assemblée générale appelée à se tenir en 2014.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part, pour le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Il est précisé que la Direction générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a indiqué que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées

1.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le président une dizaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que d'une procuration et d'une fiche de présence, afin que le quorum puisse être déterminé quelques jours avant la réunion. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures.

Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes (semestriels ou annuels).

En 2010, le conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 5 fois :

- le 31 mars, avec un taux de présence de 66 %, 3 administrateurs ayant participé par moyens de visioconférence, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires,
- le 8 juin, avec un taux de présence de 55%, à l'effet notamment d'autoriser la négociation d'un accord d'intéressement pour les années 2010 à 2012,
- le 12 juillet avec un taux de présence de 55%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'approuver la cession des actions de Baccarat Real Estate,
- le 16 septembre avec un taux de présence de 88%, 3 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2010,
- et le 14 décembre avec un taux de présence de 75%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'approuver l'extension du financement de la société.

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants :

1.2.4.1. Comité des comptes

Le Comité des comptes, constitué initialement de Messieurs Bernard Attali (jusqu'au 30 juin 2009), Jerome Silvey et Russell Sternlicht, a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Monsieur Hamilton South a été nommé en qualité de membre du Comité des comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Attali, suivant décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2009. Monsieur Hamilton South a été remplacé par Monsieur Michael Boroian et Monsieur Russell Sternlicht par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010.

Le Comité des comptes a pour missions :

- l'examen des documents comptables et financiers, et notamment l'examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels présentés au Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, le 26 mars et le 15 septembre 2010, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, constitué initialement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil et de Messieurs Michael Boroian et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de statuer sur les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres supérieurs de la société membres du Comité de direction. Monsieur Russell Sternlicht a été remplacé par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 29 avril 2010 à l'effet notamment de statuer sur les bonus et les augmentations de salaire des membres du Comité de direction.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. Référentiel retenu

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité

L'entreprise définit les **activités de contrôle** qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de dispositifs permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.3. Périmètre d'application

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1er août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

Les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de Baccarat ont procédé à la revue de la cartographie des risques évaluée en 2003. Cette liste est régulièrement mise à jour. Le recensement des procédures de contrôle existantes a été poursuivi en 2007 et renforcé depuis 2008 avec pour objectif de garantir les principaux risques internes à l'entreprise.

Du fait des risques qu'encourrait l'entreprise en cas de Pandémie avérée, des plans de continuation d'activité ont été élaborés tant au niveau de la manufacture qu'au niveau du siège et des différentes boutiques.

Le Groupe poursuit sa démarche de formalisation des principaux points de contrôle interne selon les recommandations du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF, destiné aux valeurs petites et moyennes.

Enfin a été décidée la réalisation, sur le premier trimestre 2010, d'un diagnostic du système d'information par rapport à :

Sa capacité à soutenir l'exploitation actuelle de l'entreprise (risque sécurité, maintenabilité,...),
Sa capacité à évoluer vers les nouveaux besoins métiers,
Son coût actuel et prévisionnel,

Suite à cet audit, il a été décidé l'élaboration d'un schéma directeur pour les années à venir, basé sur la mise en œuvre au sein du groupe de Lawson (ERP). La première phase qui inclut la Manufacture, la Supply Chain et la Finance débutera au cours du 1^{er} semestre 2011.

Par ailleurs, l'entreprise a, au cours de l'exercice, fait appel à des cabinets de consulting spécialisés :

- Advancy, afin d'analyser notre outil et process de production pour les rendre plus performants et afin d'apporter des améliorations et plus de rigueur dans les différentes composantes de la Supply Chain,
- Corefinance qui a procédé à l'audit de l'élaboration des prix de revient et à la mise en œuvre de nouveaux outils de suivi des performances de la Manufacture,
- Pricewaterhouse Coopers afin de valider le plan stratégique remis aux banques dans le cadre du dossier de refinancement de la société et conformément à la demande de celles-ci.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités

L'entreprise s'est fixée comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. La démarche qualité est suivie par un personnel spécialisé et qualifié afin de permettre à la société de conserver son savoir faire exceptionnel. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les services généraux veillent à l'entretien et au maintien du site industriel aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits. Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes-rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

La société veille à la gestion et à la protection de la marque Baccarat dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la propriété industrielle.

Le service informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques. Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des logiciels et des données des utilisateurs.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à ces risques d'exploitation fait l'objet de contrats d'assurance..

Le suivi des risques effectué courant 2010 n'a pas mis en évidence l'occurrence de nouveaux risques significatifs. Des dispositions ont été prises dans le but de :

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière de Baccarat SA.

Les comptes consolidés sont établis à l'aide du logiciel Magnitude à partir des données de chaque entité préparées conformément aux normes et procédures du groupe. Les filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et transmettent leurs informations financières et comptables à Baccarat SA. Le service administratif et comptable de Baccarat SA coordonne et supervise l'activité et la comptabilité des filiales étrangères.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles d'élaboration des éléments financiers.

Comptes sociaux :

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de commerce et le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Comptes consolidés :

Les comptes consolidés publiés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées dans le cadre du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

L'équipe de consolidation effectue une veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et procède à l'analyse des impacts éventuels.

Par ailleurs, à l'occasion de la préparation du rapport annuel, la société procède à une revue de ses risques, qui font l'objet d'un développement spécifique et d'une mise à jour dans le rapport de gestion et dans l'annexe au regard de l'environnement réglementaire et de la gestion du risque financier de la société.

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration
Barry Sternlicht

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
président du conseil
d'administration de la société
Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 3 pages
Référence : xxx-xxx

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Baccarat S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes, établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du conseil
d'administration de la société Baccarat S.A.*

18 avril 2011

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim, le 18 avril 2011

Courbevoie, le 18 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet

Raymond Pétroni

Associé

Associé

ABCD

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 9 pages
Référence : xxx-xxx

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 16 184 500

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-30 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

18 avril 2011

1.1 Avec Baccarat España

- Personnes concernées :

Hervé Martin Directeur Général

- Nature et objet : autorisation d'une aide commerciale sous forme d'abandon de créance

Votre conseil d'administration du 16 septembre 2010 a approuvé l'autorisation de consentir une aide commerciale sous forme d'abandon de créance en faveur de Baccarat España pour un montant maximum de 200 000 €, en vue de faire face aux coûts liés à la fermeture de la boutique de Madrid intervenue le 1^{er} juillet 2010

- Modalités :

Une aide commerciale de €.200 000 a été accordée au titre de l'exercice 2010

1.2 Avec la Société du Louvre

- Personnes concernées :

Russell Sternlicht Administrateur

- Nature et objet : Convention d'autorisation de conclusion d'un avenant au protocole d'accord conclu le 14 décembre 2009

Votre conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé l'autorisation de conclure avec les établissements bancaires ayant accordé des concours financiers à la Société, et à sa filiale Baccarat Inc., et Société du Louvre un avenant au protocole d'accord conclu le 14 décembre 2009 relatif à la prolongation des concours bancaires accordés à Baccarat S.A. et à sa filiale Baccarat Inc.

- Modalités :

Les termes de cet avenant au protocole d'accord du 14 décembre 2009 prévoient de prolonger jusqu'au 15 février 2012 les concours bancaires à hauteur d'un montant maximum de 12,3 M€ et de 7,3 M\$, puis jusqu'au 17 décembre 2012 sous réserve de la réalisation d'un EBITDA 2011 au moins égal à celui prévu dans le plan d'affaires, les concours bancaires pour un montant maximum de 11,2 M€ et 6,1 M\$ accordés respectivement à Baccarat S.A. et à Baccarat Inc.

Les garanties consenties antérieurement dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009 sont maintenues et notamment :

- ✓ le gage de certaines pièces du musée,
- ✓ le cautionnement solidaire à titre de garanties des concours bancaires accordés à Baccarat Inc.,
- ✓ le nantissement des titres de Damon Delente
- ✓ et le nantissement de marques Baccarat en France.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec Starwood Capital Group

2.1.1 *Contrat de licence exclusive mondiale*

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

2.1.2 *Avenant au contrat de licence exclusive mondiale*

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

2.1.3 *Second avenant au contrat de licence*

- Nature et Objet : autorisation de conclusion du second avenant au contrat de licence exclusive de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités d'approbation et de contrôle des projets, d'utilisation du nom Baccarat, d'extension de la notion de « résidences de luxe », d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale, de calcul de redevances, d'utilisation des marques secondaires, ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

2.1.4 *Troisième avenant au contrat de licence*

- Nature et Objet : autorisation de conclusion du troisième avenant au contrat de licence exclusive de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

- Modalités :

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat.

Les redevances perçues au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à € 660.225.

2.1.5 Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat

Votre conseil d'administration du 30 juin 2009 a approuvé un quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

- Modalités :

Ce quatrième avenant porte notamment sur les cas de résiliation anticipée, l'obligation d'exploiter les hôtels licenciés, le paiement des frais et honoraires liés à la protection de la marque Baccarat, les modifications juridiques relatives au Licencié et la mise à jour du portefeuille des marques Baccarat dans le domaine des services hôteliers.

2.2 Avec la Société du Louvre

2.2.1 Convention de prestations de services

- Nature et Objet :

Votre conseil d'administration du 26 octobre 2006 a approuvé la poursuite, au nom de la Société du Louvre, de la convention de prestations de services conclue initialement avec Groupe Taittinger, société absorbée par Société du Louvre au 30 juin 2006. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

Direction Générale,

Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,

Droit des sociétés,

Financier, comptable, fiscal

Consolidation et gestion des titres

- Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Société du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2010 s'élève à € 400.000.

2.2.2 Convention de sous-location

- Nature et Objet :

La Société du Louvre est venue aux droits de la société des hôtels Concorde concernant la convention de sous-location de la boutique d'une superficie d'environ 40m² sis rue de la Paix à Paris.

- **Modalités :**

Cette convention prévoit un loyer annuel fixe hors taxes et hors charges de € 99 092 (à l'origine), augmenté d'un montant variable égal à 3% du chiffre d'affaires hors taxes plafonné à € 15 245 et assortie d'un droit de préférence sur le droit au bail en cas cession de celui-ci par Société du Louvre.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2010 s'élève à € 132.497, dont 0 € au titre de la partie variable.

2.2.3 Convention de mise à disposition

- **Nature et objet :** Autorisation de conclusion d'une convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 9 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Société du Louvre de M. Hervé Martin en qualité de Directeur Général Délégué de la société.

- **Modalités :**

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de € 70 000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2010 s'élève à € 582.000.

2.2.4 Convention d'autorisation de rachat

- **Nature et objet :** Convention d'autorisation de rachat et de financement

Votre conseil d'administration du 16 mars 2009 a approuvé l'autorisation de rachat auprès de Société du Louvre, actionnaire de la Société, de 51% du capital de la Société Baccarat Real Estate, moyennant un prix identique à celui payé par la Société du Louvre. Cette opération serait financée au moyen d'un crédit-vendeur.

- **Modalités :**

Les opérations liées au rachat de 51% de Baccarat Real Estate, autorisées par le Conseil d'administration du 16 mars 2009, ont été finalisées le 8 juin 2010 pour un prix d'acquisition de 4 189 285 € financé au moyen d'un crédit vendeur de même montant, moyennant un taux d'intérêt annuel égal à Euribor 3 mois + 2,50%; Baccarat Real Estate a été cédée à un tiers le 21 juillet 2010 moyennant le prix de 12 050 000 US\$

Les intérêts de la période représentent une charge financière de € 113 751.

Le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à € 5 000 000 au 31 décembre 2010.

2.3 Avec la société Baccarat GmbH

- **Nature et objet :** Contrat de représentation exclusive

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

- **Modalités :**

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2010 s'élève à € 500.897.

2.4 Avec la société Damon Delente

- **Nature et objet : Avances en compte courant**

La société Damon Delente a consenti à la société Baccarat S.A., une avance en compte courant qui s'élève à € 787.010 au 31 décembre 2010.

Les intérêts de la période représentent une charge financière de € 462.

2.5 Avec la société Baccarat Pacific KK

2.5.1 Contrat d'expatriation

- **Nature et Objet :**

Votre conseil d'administration du 5 mars 2007 a décidé d'autoriser la conclusion d'un contrat d'expatriation d'un cadre de Baccarat auprès de sa filiale de Hong-Kong Baccarat Pacific KK, dans le but de développer le marché chinois.

- **Modalités :**

Ce cadre est placé sous l'autorité d'Hiroshi Ogawa, responsable de la zone Asie. Les frais relatifs à l'expatriation de ce cadre seront supportés à hauteur de € 70 000 par Baccarat S.A. et à hauteur de € 130 000 par Baccarat Pacific K.K., branche de Hong-Kong. Les frais professionnels de ce cadre seront supportés par Baccarat Pacific K.K.

Les frais d'expatriation et professionnels se sont élevés à € 190.214 au titre de l'exercice 2010.

2.5.2 Renouvellement d'une garantie donnée

- **Nature et objet : Renouvellement d'une garantie donnée**

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a décidé de renouveler la garantie donnée par Baccarat S.A. à la Société Générale de Nancy.

- **Modalités :**

Dans le cadre de la garantie donnée par cette dernière pour le remboursement par Baccarat Pacific KK, au profit de la Société Générale de Tokyo, d'une ligne de crédit à hauteur de 45 millions de yens, consentie à Baccarat Pacific KK par cette dernière depuis 1989.

Cette garantie a pris fin le 10 novembre 2010.

2.5.3 Lettre de confort

- Nature et objet : Lettre de confort/garantie

La société Baccarat S.A. a signé une lettre de confort en faveur de la Mitsubishi Bank de Tokyo assurant que la société Baccarat S.A. fera le nécessaire pour que la société Baccarat Pacific KK dispose des ressources suffisantes afin de faire face à son engagement envers cette banque.

- Modalités :

Cette lettre de confort s'élève à un montant de € 343 010

2.6 Avec la Société de la Tour La Fayette

- Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial

Une convention de mise à disposition d'un emplacement commercial dans le hall de l'hôtel Concorde Lafayette a été conclue avec la Société de la Tour La Fayette.

- Modalités :

Cette convention prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Baccarat S.A. au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égal à € 40 000 modifiée par avenant en date du 18 Octobre 2007 modifiant la durée du préavis de résiliation pour la ramener de 6 à 3 mois et la rémunération pour la porter de 6,5% à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par Baccarat.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2010 s'élève à € 39.996.

2.7 Avec la société Baccarat Inc

- Nature et objet : Garantie d'une ligne de crédit revolving

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving à négocier par Baccarat Inc auprès de JP Morgan Chase Bank.

- Modalités :

Cette ligne de crédit revolving se porte à \$ 910 000.

2.8 Avec Baccarat España

- Nature et objet : Convention de garantie

Votre conseil d'administration du 19 juillet 2000 a autorisé l'émission par Baccarat S.A. d'une caution en garantie du paiement des loyers de Baccarat España d'un montant de € 97 364.

- Modalités :

Cette garantie a pris fin le 21 juillet 2010.

Baccarat S.A.*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés*

18 avril 2011

2.9 Avec la société Baccarat UK Ltd

- Nature et Objet : Garantie solidaire au profit de la société Harrods

Dans le cadre de la mise en place d'une concession Baccarat au sein du magasin Harrod's, la société Baccarat S.A. a accordé, au profit de la société Harrod's, une garantie solidaire de la parfaite exécution de l'ensemble des obligations souscrites par la société Baccarat UK Ltd le 31 janvier 2006.

Schiltigheim, le 18 avril 2011

Courbevoie, le 18 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Pétroni
Associé